

le bulletin municipal de Vaulnaveys-le-haut

sommaire

- à noter, état civil
page 2
- mot du Maire
page 3
- les décisions
page 4
- vie de la commune
page 10
- le dossier
page 20
- infos
page 27
- patrimoine
page 34
- vie des associations
page 41
- agenda
page 44



bulletin N°64
décembre 2010

La Mairie

Jours et horaires
d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
mardi : de 10h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

Tél. 04 76 89 18 05
Fax. 04 76 89 10 85
mairie@vaulnaveys-le-haut.fr

www.vaulnaveys-le-haut.fr

● le dossier (p. 16)

Environnement / Tri

● patrimoine (p. 23)

Séminaire des Missions
(1^{ère} partie)



Garderie périscolaire

Tél. 04 76 89 28 20
du lundi au vendredi :
7h15 - 8h30 et 16h30 - 18h15

Bibliothèque

mardi et mercredi :
17h00-19h00,
vendredi : 16h30-19h00,
samedi : 10h00-12h00.

En juillet / août :
seulement les mardis
et vendredis de 17h à 19h.

Marché

tous les vendredis de 16h à 20h
place Eugène Riband

Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18
ou le 112 (depuis un portable).
Prenez le temps de donner la
nature du sinistre, votre nom,
votre adresse complète, le n° de
la rue et surtout la commune
dont vous dépendez. Pour les
habitants d'Uriage, précisez le
nom de la commune : Vaulna-
veys-le-Haut.

Déchetterie

mardi, jeudi, vendredi : 8h-13h
mercredi : 8h-13h et 14h-18h
samedi : 8h-18h

Transports

Ligne 6050
Vizille - Uriage - Gare de Gières
- Grenoble

Ligne 6051
Le Pinet - Uriage - Gare de Gières

Ligne 6010
Chamrousse - Uriage - Grenoble

Renseignements

ALLO Transisère 0820 08 38 38
ou www.itinisphere.fr
Des fiches horaires
sont disponibles à la Mairie.

EDF/GDF

Service accessible 7j/7, 24h/24
Accueil clientèle : 0 810 898 178
Urgence Electricité :
0 810 333 338

état civil

Naissances bienvenue à :

- **LANGLAIS** Jeanne, née le 25/03/2010
- **RODRIGUEZ** Lola, née le 27/03/2010
- **CARETTA** Aaron, né le 08/04/2010
- **VOITELIER-BERGER** Zoé, née le 13/04/2010
- **JARRY** Maja, née le 25/04/2010
- **KUNTZ** Hugo, né le 04/05/2010
- **JEAUNEAU** Agathe, née le 16/05/2010
- **SIVESTRE** Valentin, né le 19/05/2010
- **WERQUIN-MATTON** Noémie, née le 21/05/2010
- **BEGOUD** Alice, née 0/06/2010
- **FERNANDEZ** Lorena, née le 08/06/2010
- **VERNAY** Léo, né le 18/06/2010
- **GAUTIER** Loic, né le 01/07/2010
- **ROSSET** Charles, né le 10/07/2010
- **MANGIONE** Mathis, né le 22/07/2010
- **LORENZATI** Erwan, né le 07/08/2010
- **GAILLARD** Louane, née le 16/08/2010
- **CASALI-LOUVET** Jaline, née le 24/08/2010
- **BECQ** Théo, né le 06/09/2010
- **GRASLIN** Emy, né le 12/09/2010
- **BERNARD** Wendy, née le 15/09/2010
- **GRIZARD** Camille, née le 16/09/2010
- **TOMASSONE** Alix, née le 29/09/2010
- **DUTHER** Léonie, Sylvaine, Ange, née le 07/10/2010
- **MARTOS-BLANC** Louka, François, Joseph, né le 14/10/2010
- **VILATTE** Juliette, Emilie, née le 27/10/2010

Mariages ils se sont unis devant nous :

- **LATIL** Stéphane et **THOMAS** Peggy, le 15/05/2010
- **FINET** Olivier et **PINHEIRO DE MIRANDA** Jacinta, le 18/05/2010
- **GIORDANO** Julien et **GIANDORIGGIO** Delphine, le 05/06/2010
- **LELEU** Julien et **BLONDEL** Léa, le 12/06/2010
- **BAUDOIN** Simon et **TRON** Mélanie, le 26/06/2010
- **ROESCH** David et **GUERRERO** Karen, le 26/06/2010
- **HAUET** Jonathan et **MOSER** Delphine, le 03/07/2010
- **JEANNOT** James et **ROCHE** Josette, le 03/07/2010
- **FULCONIS** Fabrice et **ROYER** Nathalie, le 10/07/2010
- **FERNANDEZ** Christian et **GRAND** Christelle, le 17/07/2010
- **SALVI** Jérôme et **VIAL** Sandra, le 20/08/2010
- **CANDEIAS** Aimeric et **MELONI** Vanessa, le 28/08/2010
- **LEMOINE** Marc et **ERPELDINGER** Sylvie, le 28/10/2010
- **ZUCCHI** Xavier et **BARDON** Julie, le 30/10/2010

Décès c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

- **BENET** Noël, le 18/03/2010
- **LOIR** Oscar, le 01/04/2010
- **LEPINARD** Alain, le 03/04/2010
- **BESSON** Paul, le 10/04/2010
- **VERDEAU** Hélène ép. FERRAFIAT, le 12/04/2010
- **GIANNONE** Michel, le 23/06/2010
- **BLANC** Suzanne ép. BELMAIN le 04/07/2010
- **DIAS** Angelina ép. VIEIRA, le 17/08/2010
- **LEVIS** Lina ép. BAILLY, 30/08/2010
- **FERRARA** Jean-Baptiste, le 23/09/2010
- **NEUMANN** Werner, le 17/10/2010
- **CAVAGNA** Jean Auguste, Antoine, le 25/10/2010
- **CERDAN DA ROSA** Maria ép. BLANC, le 30/10/2010

le mot du maire



C'est en mars 2008 que vous avez confié à une nouvelle équipe la gestion de la commune.

Cette équipe largement renouvelée, que j'ai l'honneur et le plaisir de conduire, a dû prendre en compte très tôt les effets de la crise financière, puis économique et sociale que nous vivons encore aujourd'hui.

Avec 2011, c'est l'échéance du mi-mandat qui se profile et il est de ma responsabilité, avec le conseil municipal, d'établir un bilan des réalisations et actions menées au regard des engagements et perspectives que nous avons proposés.

Ce travail engagé avec les élus a pour but non seulement de faire le point sur ce qui a déjà été fait, mais surtout de définir ou même redéfinir les priorités compatibles avec l'évolution de nos ressources locales.

A ces choix devront adhérer tous les acteurs, élus et services, qui auront pour tâche de les mettre en œuvre pour les années 2011 à 2014 et j'ai confié à Marine FRANCILLON-DEWALD, notre nouvelle directrice générale des services, la mission de coordination de ce dossier.

Comme vous le lirez, parmi toutes les informations contenues dans ce bulletin, j'ai en effet accédé à la demande de Daniel GOLDSCHMID qui souhaitait être déchargé de sa fonction de directeur et qui va pouvoir travailler à mes côtés, à plein temps, sur des missions stratégiques.

Information et concertation étant à nos yeux deux axes plus que jamais fondamentaux, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous fin mars 2011 pour vous communiquer le résultat de notre travail et de nos réflexions car rien ne se fera sans vous puisque la politique n'a de sens que si elle est clairement partagée.

A très bientôt.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JRICHARD'.

Jérôme RICHARD,
Maire

décisions du conseil

Evolution sans révolution à la tête des services municipaux

La multiplication des tâches et la complexité des affaires à traiter dans une commune dont le nombre d'habitants a été multiplié par deux en moins de trente ans a tout naturellement conduit la municipalité à s'interroger et à rechercher quelle pourrait être la meilleure façon de répondre aux enjeux et aux préoccupations auxquels elle est aujourd'hui confrontée. C'est cette réflexion, en étroite concertation avec les intéressés, qui l'a amenée à envisager une réorganisation et une diversification au niveau de ses cadres.

A l'issue de ces échanges, Daniel GOLDSCHMID a choisi de mettre fin à ses fonctions de Directeur Général des Services au profit de Marine FRANCILLON-DEWALD, qui, ayant assuré son intérim il y a quelques mois, avait démontré de réelles qualités à ce poste.

Surprenante au premier abord, cette décision, mûrement réfléchie, est toute à son honneur car nous la devons au sens de l'intérêt supérieur du service qui est le sien et qui a toujours guidé son action.



Après toutes ces années vécues avec passion dans cette fonction, cela lui permet, en toute sérénité, de passer le flambeau et d'accompagner de sa riche expérience sa dynamique et jeune collègue.

Cela lui permet également de pouvoir, comme il l'aime, sans frustration, se consacrer pleinement, en homme de dossiers qu'il est, à des études et des missions importantes pour l'avenir de la commune et d'apporter encore davantage toutes ses indéniables compétences au maire dont il est désormais le plus proche collaborateur en qualité de Directeur de Cabinet.

Nous sommes certains que cette nouvelle organisation, dans laquelle chacun, en toute conscience, a su trouver sa place, permettra un épanouissement réciproque, et ce pour le plus grand bien de notre collectivité.



Appartements communaux

La Commune de Vaulnaveys-le-Haut dispose de 5 appartements destinés à la location :

- Quatre de ces logements sont situés au premier étage de l'ancien bâtiment du groupe scolaire Jules Bruant (2 F2, un F3 et un F4)
- Un appartement situé dans le corps du bâtiment de la mairie, au deuxième étage au dessus de la cure (F4).

Deux des quatre appartements de l'école sont occupés par des instituteurs.

En effet, une circulaire de l'Education Nationale impose aux collectivités de mettre en priorité à disposition des enseignants les appartements situés dans les enceintes des groupes scolaires .

Les deux autres devront être rénovés avant d'être disponibles à la location.

L'appartement au dessus de la cure est actuellement occupé par un employé communal.

C'est le Conseil municipal qui a fixé les conditions d'attribution des logements communaux ainsi que le montant des loyers.

Ainsi, la priorité a été donnée aux enseignants pour les logements des écoles comme l'exige la loi et, si un appartement ne trouvait pas preneur au sein du corps enseignant, celui-ci serait attribué en priorité au personnel communal, puis aux habitants de la commune qui travaillent à Vaulnaveys-le-Haut et à ceux qui participent activement à la vie communale . Il en est de même pour celui de la Mairie.



Le site de
Prémol

Prémol, enfin

Février 2008, presque trois ans déjà, et nous consacrons dans le bulletin municipal n° 60 la couverture ainsi qu'une dizaine de pages à un projet qui nous tenait particulièrement à cœur : celui de la valorisation du site de Prémol.

La conclusion de ce dossier se terminait par : *« il est évident que le budget de cette valorisation dépasse nos capacités et celles de l'ONF, gestionnaire de ce domaine, mais il est également évident que la portée de ce projet dépasse largement notre simple territoire. C'est pourquoi nous allons solliciter l'aide d'un grand nombre de partenaires... le montant des subventions obtenues sera un élément déterminant qui conditionnera fortement la faisabilité et le contenu final de l'opération ».*

Depuis, le passage de la Communauté de Communes du Balcon de Belledonne à celle du Grési-

vaudan, puis la crise financière et économique ont largement contribué à ce que le projet, bien qu'unaniment reconnu comme très séduisant, reste à l'état de projet. Et puis, en 2010, les choses ont pris une toute autre tournure, car la Communauté de Communes du Sud Grenoblois à laquelle nous venions d'adhérer a décidé avec enthousiasme de promouvoir cette opération d'envergure puisqu'elle représente un investissement de plus de 2 millions d'euros. Porté par la Communauté de Communes, la commune de Vaulnaveys-le-Haut et l'ONF, le projet a reçu l'aide attendue de plusieurs financeurs dont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère.

Ce budget permettra de répondre aux enjeux culturels et environnementaux par la mise en valeur et la sécurisation de la porterie et des ruines du couvent et par la création de cheminements et

d'itinéraires de promenade, dont l'un sera d'ailleurs prioritairement dévolu aux personnes à mobilité réduite.

Elle permettra également de répondre aux enjeux économiques indispensables par la transformation de la maison forestière en un restaurant d'une capacité d'accueil de 55 couverts, doublé d'une boutique de produits de terroir, d'un gîte d'étape de 17 places conforté par la construction complémentaire de 4 éco-unités d'hébergement insolites intégrées au milieu forestier.

Le financement étant désormais assuré, la parole est maintenant aux architectes qui vont s'atteler à donner vie et corps à toutes ces idées pour une ouverture du site en 2013.



Le chantier en pleine activité

Le réservoir du Roule à Pierre Rousse

Interrompus depuis 2008, suite à un glissement de terrain, les travaux ont enfin pu reprendre en juillet 2010 et sont désormais en bonne voie.

Cette longue interruption n'a pas été due à des difficultés techniques ou à des problèmes de sécurisation du site mais plutôt à des lenteurs juridiques et administratives qui ont eu pour effet de retarder le projet. Il a fallu en effet déterminer les responsabilités et surtout obtenir les compensations financières correspondantes, puis dénoncer et repasser un certain nombre de marchés en même temps que de nouvelles études aussi bien géologiques que techniques étaient programmées.

A quelque chose malheur est bon puisqu'elles ont permis de démontrer de façon indiscutable que si l'emplacement choisi, aujourd'hui parfaitement stabilisé, était bien le plus judicieux, la capacité initialement prévue n'était pas nécessaire et qu'un ouvrage de dimension plus réduite était suffisant, d'où un avantage sur le coût et sur la sécurisation comme cela a été expliqué aux riverains lors de la réunion publique d'information du 2 juillet 2010 à laquelle

ils avaient été conviés avant la reprise du chantier.

C'est donc un réservoir de 600 m³ qui devrait être livré en avril/mai 2011, si les conditions hivernales ne sont pas trop rigoureuses.

Rappelons que cet équipement, indispensable pour garantir la ressource en eau de notre commune, alors que les autres réservoirs donnent des signes de faiblesse, fait partie des grands investissements entrepris par notre collectivité dans le cadre du budget eau et assainissement.

Parallèlement, il s'accompagne d'une poursuite de la rénovation de nos réseaux, dans leur ensemble trop vétustes, et d'une mise en séparatif d'un certain nombre de secteurs. C'est ce qui se passe actuellement par exemple dans celui des Bargeonniers. Tous ces travaux, qui ne peuvent être supportés que par les budgets eau et assainissement et sur lesquels le budget communal ne peut être sollicité, visent à optimiser un rendement particulièrement décevant (49%) du fait de très nombreuses

fuites ou ruptures comme celles que nous avons connues cet été et expliquent la hausse incontournable des tarifs votés par le conseil municipal.

C'est là un travail de longue haleine qui devra être poursuivi sans relâche dans les années à venir.

Les travaux
Chemin des
Ogiers



Tarifs du prix de l'eau et de l'assainissement

Afin de pouvoir faire face aux investissements nécessaires pour le renforcement de l'alimentation en eau et l'indispensable rénovation de nos réseaux, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs d'eau et d'assainissement pour l'année 2011.

Ces nouvelles tarifications auront pour conséquence :

- une augmentation du prix du mètre cube d'eau (+ 17,39%) par rapport au rôle 2010,
- une augmentation du prix du mètre cube d'assainissement (+ 16,68 %) par rapport au rôle 2010,
- une augmentation de la prime fixe d'eau potable (+ 6,65%) par rapport au rôle 2010,
- une augmentation de la prime fixe d'assainissement (+ 9,97 %) par rapport au rôle 2010,
- le prix moyen du mètre cube communal est de 3,34 € TTC/m³. Le tarif rejoint la moyenne de l'Agence de Bassin, à savoir 3,08 € TTC/m³.

Tableau récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement sur notre commune

	Individuel	Collectif	Locaux à usage commercial, industriel et artisanal, hôtels, résidences hôtelières	
Tarification Eau Potable en euro HT (TTC)				
Prime annuelle d'eau potable	20,85 (22,00)	20,85 (22,00) / Logements	20,85 (22,00) / Chambres ou annexes	
Prix du m ³ d'eau potable (au volume)	1,06 (1,12)			
Taxe Ag Eau Lutte contre la pollution (au volume)*	0,19 (0,20)			
Mise hors service du branchement	18,96 (20)			
Ouverture, Fermeture du branchement	18,96 (20)			
Réouverture pour défaut (relève, paiement)	28,44 (30)			
Remplacement compteur (forfait)	37,91 (40)	Coût réel du compteur + forfait 18,96 (20)		
Tarification Assainissement en euro HT				
Prime annuelle assainissement	20,85 (22,00)	20,85 (22,00) / Logements	20,85 (22,00) / Chambres ou annexes	
Prix du m ³ d'eau usée (au volume)	1,37 (1,45)			
Taxe Ag Eau Modernisation des réseaux (au volume)*	0,13 (0,14)			
Participation raccordement à l'égout (PRE)	3 500	9,50 € / m ² de SHON	3500 par Chambre	3500 par annexe
Tarification Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en euro HT				
Contrôle de conception et bonne exécution forfait par dossier	132,70 (140)			
Contrôle de bon fonctionnement forfait par contrôle périodique tous les 4 ans	47,39 (50)			
Tarification services communs en euro HT				
Branchements neufs	1 611,37 (1 700)			
Arrivée ou Départ non signalé	18,96 (20)			
Infraction au règlement	758,29 (800)			

Le Golf des Alberges

Depuis plusieurs mois, la municipalité, propriétaire du golf, travaille avec ses partenaires: la Metro, titulaire d'un bail emphytéotique jusqu'en 2014 et la société Golf International de Grenoble qui gère l'équipement sportif, afin d'apporter des réponses en termes de sécurité et de nuisances, aux demandes du collectif de riverains du golf d'Uriage.

Jeudi 1^{er} juillet à 20h a eu lieu en salle du conseil, une réunion publique où les riverains avaient été invités. Madame Marijke Pols, Madame Brigitte Germanaz, Monsieur Giovanni Cupanni, tous trois représentant la Metro, Monsieur Hervé Segrais directeur de GIG et Monsieur Jean-Philippe Boulard, directeur du golf, sont venus présenter le programme de travaux pour les années à venir et dialoguer avec le public.

1- Pour répondre à la demande de sécurité et pour une protection optimale, le filet du trou n°2 a été remplacé. La société MBS ADIC, spécialisée dans ce type d'installation, a proposé la mise en place d'un filet de 12m de haut sur 78 mètres de long en polyéthylène de couleur verte, garantissant sécurité, solidité, durabilité et esthétique. Cette solution n'ayant pas soulevé d'objection, les travaux ont été exécutés courant juillet. Le filet du trou n°3 a été réparé suite à cette réunion.

2- Surveillance et entretien du patrimoine arboricole. Les arbres aux essences variées et plus que centenaires font le charme du parc. Avec l'aide de spécialistes, un équilibre est recherché entre respect des plantations, protec-



Le nouveau filet de protection garantit sécurité, durabilité et esthétique

tion naturelle des habitations et contraintes de mitoyenneté. Certains arbres seront coupés, d'autres élagués (tous ne peuvent pas l'être, certaines variétés ne supportent pas cette opération), enfin chaque année un programme de plantations est effectué pour garder l'équilibre originel. Les exploitants du golf n'ont pas manqué de rappeler que les arbres, même s'ils provoquent quelques gênes (feuilles mortes, perte de vue et d'ensoleillement etc.), restent une excellente protection contre les balles.

3- Un gros travail d'entretien du mur a été entrepris. Celui-ci a déjà été débarrassé du lierre et des arbustes qui l'envahissaient. Dans une deuxième phase, les travaux de sécurisation les plus urgents vont être rapidement menés, puis l'ensemble du mur sera repris et réparé. Toutefois il est demandé aux riverains qui ont pris quelques libertés au fil des ans, de détruire toutes constructions s'appuyant contre le mur et d'enlever les tuyaux et canalisations qui se déversent dans le terrain du golf.

4- Une réflexion sera menée pour garder dans l'esprit le superbe portail en fer forgé de l'ancienne entrée principale, la maison du gardien ayant déjà été restaurée en 2007 par la Metro.

5- Après un arrêté de péril pris par le maire, les services techniques ont démonté les piliers de l'entée du parking devenus dangereux. Une nouvelle entrée sera dessinée prochainement en accord avec les services de la DDT.

Il est vrai que l'entretien avait été quelque peu délaissé du temps de l'ancien propriétaire, mais à présent tous les acteurs sont soucieux, tout en veillant à la sécurité, de conserver et d'embellir ce site remarquable pour le transmettre aux générations futures. Bien sûr tout ne peut être fait, des compromis sont à trouver, mais dans nos rencontres avec les différents intervenants et le collectif de riverains une discussion constructive a pu s'établir.

Prévention des inondations

Un système de protection contre les inondations a été installé sur le passage à gué du Vernon, chemin des Durands.

Des points de fixation de bastinges ont été scellés. Ces derniers sont stockés dans les locaux techniques, prêts à être mis en place en cas de besoin, afin de créer un barrage protecteur pour les habitations et diriger le flot vers une zone naturelle de rétention.



Gestion des biens partagés et mitoyens

Lundi 25 octobre 2010, en mairie de Vaulnaveys-le-Bas, Jérôme RICHARD et Jean-Marc GAUTHIER, en présence des adjoints des deux communes, ont signé une convention de gestion des biens partagés et mitoyens entre Vaulnaveys-le-Haut et Vaulnaveys-le-Bas.

Cet accord, qui met en place une commission mixte et qui définit de façon équitable, au prorata des populations, la participation financière de chacun,

va permettre un meilleur entretien des voiries et des ponts mitoyens, ainsi que du cimetière et surtout de l'église qui sont depuis des lustres des biens communs.

Cette sympathique cérémonie s'est achevée par un pot de l'amitié offert par la municipalité de Vaulnaveys-le-Bas. Ce fut l'occasion de souligner une fois encore les excellents rapports que les deux communes entretiennent.



Ravalement de façades

2011 représente la toute dernière opportunité pour les propriétaires d'immeubles situés le long de la D 524, dans le centre bourg, de profiter du fonds d'aide au ravalement des façades mis en place par la municipalité.

Cette aide peut représenter jusqu'à 20% du coût TTC des travaux.

Les propriétaires ou co-propriétaires intéressés peuvent retirer une plaquette explicative en Mairie, se renseigner au 04.76.89.18.05 ou contacter directement l'architecte de PACT-Isère au 04.76.12.11.37.

Tarifs des concessions du cimetière

Inchangés depuis 1991 les tarifs sont les suivants depuis juin 2010.

Concession pour 15 ans :	170 €
Concession pour 30 ans :	340 €
Concession pour 50 ans :	670 €
Colombarium pour 15 ans :	200 €
Colombarium pour 30 ans :	420 €

Panneaux lumineux

Dans le cadre du renforcement de la sécurisation des écoles, deux panneaux lumineux clignotants ont été installés en amont et en aval des abords du groupe scolaire afin d'inciter les automobilistes à encore plus de prudence.





Au groupe scolaire Jules Bruant...

FERMETURE DE LA CINQUIÈME CLASSE EN MATERNELLE

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier bulletin municipal (mars 2010) et vu les effectifs en légère baisse, l'inspectrice de l'éducation nationale a prononcé une fermeture de classe en maternelle. Avec seulement six élèves de plus nous aurions eu droit au maintien de cette cinquième classe. Cette classe avait été ouverte en septembre 1999, fermée en septembre 2004, ré-ouverte en septembre 2006 et fermée à nouveau pour cette rentrée.

Sur l'ensemble du groupe on se retrouve avec des effectifs globaux pratiquement identiques mais avec une classe en moins.

Récapitulatif des effectifs par classe

	2010		2009	
	Nb enfants	Nb classes	Nb enfants	Nb classes
Effectifs maternelle	123	4	130	5
Effectifs élémentaire	203	8	198	8

STABILITÉ DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Pour la première fois depuis longtemps on observe une stabilité au niveau de l'équipe enseignante. Pas de mouvement cette année, seul un départ à la retraite. En élémentaire sous la direction de Francis Dupré (CE2), nous avons Sandrine Vedel (CP), Maria Lardeau (CP), Gaëlle Pasturel (CP /CE1), David Whitead (CE1), Stéphanie Berglez (CE2 /CM1), Mélanie Gazeau (CM1 /CM2), Jacques Gérôme (CM2), la journée de décharge du directeur étant assurée cette année par Sabine Chardon (CE2).

En maternelle, sous la direction de Vérane Guillou (Petite et moyenne section), nous avons Florence Marcelja et Carine Gagono (Petite et moyenne section), Noëlle Guillot (moyenne et grande section), Pascal Guillot (moyenne et grande section), la journée de décharge de la directrice étant assurée cette année par Florence Etienne.

de gauche à droite : Sandrine Vedel, Jacques Gérôme, Stéphanie Berglez, Sabine Chardon, David Whitead, Mélanie Gazeau, Francis Dupré, Gaëlle Pasturel



Pascal Guillot, Verane Guillou, Noëlle Guillot, Anne Descombes remplaçante de Karine



Florence Marcelja, Florence Etienne



Le personnel communal affecté aux écoles : Céline Finet, Maryline Battistel, Colette Basset, Cathy Soarés, Béatrice Cotte-Barrot, Evelyne Boulloud, Sylvie Calvet, Geneviève Leyssieux, Nathalie Salliquet



BONNE RETRAITE

La cinquième classe était encadrée par Mme Corinne Lemoine qui, après huit années dans notre groupe scolaire, a décidé de prendre sa retraite. Nous la remercions pour toutes ces années passées au service de nos enfants et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Les classes de l'école élémentaire iront à la piscine (piscine du domaine universitaire à Saint-Martin-d'Hères) et suivront des activités d'éducation physique et sportive avec Cécile Vittet. L'hiver certaines classes pratiqueront le ski de fond ou le ski de piste sur le domaine skiable de Chamrousse. Les enfants pratiqueront également la musique, cette discipline étant dispensée par l'E.M.I.U (l'école de musique intercommunale d'Uriage avec qui la Mairie a une convention pour intervention en milieu scolaire).

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

- **Le transport scolaire** fonctionne pour les enfants des secteurs d'Uriage et de Belmont. Rappel : Ce service n'accueille que les enfants qui ont trois ans révolus et est gratuit pour les enfants habitant à plus de trois kilomètres.
- **Le restaurant scolaire** est sous la responsabilité d'Emmanuel Arnould. Il est organisé en deux services : le premier pour les maternelles et CP à 11h30 et le deuxième pour les autres enfants de l'école élémentaire à 12h15. Le contrat avec notre prestataire arrivant à échéance en juin 2010, nous avons refait



une consultation et le prestataire retenu est SHCB, qui assure la fourniture et la livraison de repas en liaison froide. Il privilégie les approvisionnements locaux et les circuits courts entre le producteur et le consommateur et propose une légumerie avec des légumes frais issus d'une coopérative locale.

- **L'étude surveillée** permet à chaque enfant d'avoir une aide aux devoirs par un instituteur de l'école dans un lieu calme.
- **La garderie** accueille les enfants à partir de 7h15 le matin et jusqu'à la rentrée en classe et le soir dès la sortie jusqu'à 18 heures 15. Merci de respecter les horaires du soir. En cas de retard un avertissement sera émis puis des pénalités : 15 € au 3^e retard.

Comme chaque année la fréquentation de ces services est encore en hausse.

La Mairie étudie la mise en place d'un logiciel pour la facturation des services périscolaires. Ce nouveau logiciel permettrait

d'avoir une seule facture regroupant tous les services, et certains logiciels permettraient d'avoir un service d'inscription en ligne.

LE PPMS

Nous continuerons également notre travail sur les risques majeurs avec des exercices inscrits dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité. Le 25 juin dernier nous avons effectué un exercice inondation.

Légende

Tarifs	
Restaurant scolaire	4 €
Garderie matin	2 €
Garderie soir	2,75 €
Garderie soir	3,20 €
Etude surveillée	2,75 €
Etude surveillée + Garderie	3,20 €

Récapitulatif des tarifs des services périscolaires

LE PÉDIBUS MARQUE LE PAS

Après l'ouverture d'une troisième ligne sur le chemin du Clos, le pédibus marque le pas. La ligne "le Moulin - les écoles" ne peut quant à elle être assurée tous les jours. **Nous rappelons donc que ce service ne peut fonctionner sans l'implication des parents bénévoles.** N'hésitez pas à contacter l'A.P.E. ou le responsable du restaurant scolaire pour rejoindre le groupe de conducteurs.

LE SERVICE MINIMUM

Les mouvements sociaux de cette rentrée nous ont amenés à mettre en place à plusieurs reprises le service minimum. Mais cette loi pose des problèmes d'application car l'organisation du service minimum avec notre personnel est difficile. En effet, il faut une personne par groupe de quinze enfants, or le nombre de personnes pouvant assurer l'encadrement dans notre commune est limité et déjà occupé à d'autres fonctions dans l'école (garderie, restaurant scolaire, ATSEM). De plus, si une partie de notre personnel est en grève, la capacité d'accueil devient très limitée. La Mairie assurera le service minimum avec le personnel du périscolaire. Dans certains cas les services périscolaires peuvent être amenés à être fermés. C'est pourquoi nous demandons aux parents, dans toute la mesure du possible, de garder leurs enfants.



Information

Pour toute information sur le scolaire n'hésitez pas à consulter notre site internet rubrique Enfance-Jeunesse
<http://www.vaulnaveys-le-haut.fr>



À la découverte de Paris

La classe de CM1 de Mme Berglez et la classe de CM1-CM2 de Mme Gazeau, de l'école Jules Bruant, sont parties en voyage à Paris, du 19 au 21 mai 2010.

LE GRAND DÉPART ET LA DÉCOUVERTE DU QUARTIER DE LA DÉFENSE

Nous nous sommes tous retrouvés à la gare de Grenoble. Puis, nous sommes partis pour la gare de Lyon à 10h05. Arrivés à la gare, nous avons rencontré nos guides. Nous avons pris le métro pour aller à la Défense. Là, grâce à un rallye par équipe, nous avons découvert l'axe Royal, l'arc de Triomphe, la grande Arche de la Défense...

LA VIE À MONTMARTRE

Montmartre est dans le 18^e arrondissement, il fait partie de Paris depuis 150 ans, car auparavant Paris était une petite ville et Montmartre était un petit village. Paris s'est ensuite agrandie et a rencontré Montmartre. Montmartre est devenu un quartier de Paris.

Nous sommes partis à la découverte de ce quartier : la statue St-Denis, la sculpture de Dutilleul, le Moulin de la Galette, le Lapin Agile, la célèbre place de Tertre et tous ses artistes... Et le meilleur pour la fin : « La Basilique du Sacré-Cœur ! »

L'ORANGERIE

L'Orangerie a été construite en 1852 sur l'ordre de Napoléon III. Au musée, on peut voir des tableaux d'André Derain (« Pierrot et Arlequin »), de Pablo Picasso, de Paul Guillaume... Mais surtout, on a pu enfin découvrir les Nymphéas de Claude Monet qui est une succession de tableaux de 2 mètres de hauteur et de 6 à 8 mètres de longueur. Monet peignait toujours son jardin mais jamais au même moment de la journée.

LA TOUR EIFFEL, LA VRAIE!

Dans Paris, la tour Eiffel se trouve dans le 7^e arrondissement. Sa construction a commencé le 31 mai 1887. Cette œuvre d'art a été construite en 2 ans, 2 mois et 5 jours. Dans cette tour, il y a 1652 marches! Du 1^{er} étage, nous avons pu voir le champ de Mars, le Trocadéro, la maison de la radio, les Invalides... Beaucoup d'entre nous n'y étaient jamais monté. C'était un rêve qui se réalisait.

LE MUSÉE BEAUBOURG

Il y a de nombreuses œuvres d'art dont la peinture de Jean Dubuffet qui reprend des dessins d'enfants (l'art brut) ; Jackson Pollock qui lui faisait des trous dans des pots de peinture, puis qui se promenait sur sa toile en laissant couler ;



La classe de CM1 de Mme Berglez et la classe de CM1-CM2 de Mme Gazeau

Henri Matisse qui découpait des formes de papier puis les peignait et les collait sur une toile...

SANS OUBLIER LA VIE EN COMMUNAUTÉ

Quand nous sommes allés à Paris, nous avons été logés dans un centre à Poissy à côté de la Seine. Il était très beau! Il y avait un grand jardin avec beaucoup d'arbres. Quand nous allions déjeuner, il y avait un mini-self et quand nous allions dîner nous devions chercher les plats à la cuisine, faire la vaisselle... La nourriture était très bonne mais l'eau était mauvaise! Et le soir, on entendait les RER et les TGV passer, ce qui nous a empêché de dormir (surtout la première nuit). Le centre était tout de même bien. Mais ce qui était le mieux, c'était de dormir avec ses copains et ses copines!

C'était un magnifique voyage dont on se souviendra toute notre vie.

Merci à la mairie pour nous avoir aidé à payer ce voyage.

Les élèves de CM1 et CM1/CM2

Des nouvelles de votre RAM

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois est compétente, depuis le 1^{er} janvier 2010, pour la gestion du Relais Assistants Maternels du Sud Grenoblois.

L'objectif du Relais est d'accompagner les parents employeurs et les assistants maternels dans toutes les démarches administratives et juridiques relatives à l'emploi d'un assistant maternel, d'informer sur les différents types d'accueils du jeune enfant sur le territoire et de proposer des temps collectifs à destination des enfants et des assistants maternels.

Ce service s'étend progressivement sur les 17 communes pour développer les actions menées auprès des enfants, leurs parents et leur assistant maternel.

VOS PERMANENCES HABITUELLES :

Le lundi de 13h30 à 17h30

Le mardi de 14h30 à 19h00

Elles sont complétées par celles du Sud Grenoblois à Vizille si vous le désirez.

Concernant les temps collectifs, ils s'inscrivent dans une logique de proximité et proposeront :

■ **Aux assistants maternels** : des temps d'échange et d'information, un lieu ressource les accompagnant dans leur professionnalisation

■ **Aux enfants** : un lieu adapté à leur éveil et leur développement leur permettant d'acquérir les outils de la socialisation. Notre lieu d'accueil est la salle polyvalente et nous réfléchissons au moyen d'en ajouter un second de manière à pouvoir étendre ce service.

Enfin, un spectacle de Noël va être proposé à tous les enfants accompagnés de leurs assistants maternels pour clôturer l'année ensemble, partager un temps festif et ainsi commencer à élaborer de nouveaux projets communs.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Carole MOLLON (coordinatrice petite enfance) au 04.76.78.89.09 ou à ram@sudgrenoblois.fr.

Les coordonnées de votre animatrice RAM

Catherine PELEN :

ram@mairie-saintmartinduriage.fr

Tél. 04.76.42.78.35

Centre de loisirs et action jeunesse... On continue !

Pour Vaulnaveys-le-Haut, 2010 était une année de transition dont l'objectif premier était le maintien des services offerts à la population.

Bilan atteint pour le centre de loisirs qui a ouvert ses portes 7 semaines cette année pour accueillir les enfants de 3 à 11 ans. L'équipe d'animateurs, toujours emmenée par Patricia, notre directrice attitrée, a su non seulement occuper mais réjouir les enfants grâce à des activités aussi ludiques que variées : piscine, cuisine, atelier bois, grands jeux, danse, VTT... Il y en a eu pour tous les goûts ! Sans compter les sorties à la journée qui ont rythmé les mercredis de l'été : Bois Français, Aventure Park, Chasse au trésor au lac Luitel... Tout un programme que les parents étaient invités à partager lors des spectacles du vendredi qui clôturent désormais chaque semaine d'ouverture du centre de loisirs.

Mais les vacances, c'est aussi les voyages et, cette année encore, l'offre a été séduisante.

Les enfants de 8 à 10 ans avaient le choix entre un séjour dédié à l'équitation avec hébergement sous tente à Crest (26) ou un stage multi-sport organisé à Autrans.

Les plus grands (10 à 14 ans) ont découvert les joies du camping à Châtillon en Diois du 5 au 12 juillet et se sont essayés à des activités sportives telles que la via ferrata, le kayak ou l'équitation.

Enfin, c'est vers l'Italie que se sont évadés les 14-17 ans pour un camp itinérant alliant découvertes culturelles (Florence, Pise, Rome et Venise notamment), activités variées et (Italie oblige !) farniente ! Sans compter l'ap-



Jérémy Rouchon et un groupe d'ados dans l'espace jeunes fraîchement re-décoré.

prentissage de la vie collective puisqu'il leur appartenait de gérer le budget, d'organiser le ravitaillement et bien sûr, de cuire les pâtes !

Du côté des ados, l'aventure a pris un nouveau rythme avec l'arrivée de Jérémy Rouchon qui a succédé à Didier Jouve depuis la rentrée. Avec un groupe d'ados, il s'est lancé dans la décoration de l'espace jeunes toujours situé face au groupe scolaire et a mis en place un panel d'activités qui attire un nombre croissant d'adolescents : ainsi une vingtaine d'entre eux se pressaient à la Toussaint pour aller au bowling, à la maison des jeux, au laser game ou, plus localement, pour un tournoi de foot, de basket ou de wii.

Alors vous qui avez entre 12 et 17 ans, n'hésitez plus !

Allez les rejoindre à l'espace jeunes puisque les activités se poursuivent tous les mercredis de l'année.

Vous voulez en savoir plus ? Téléphonez directement à Jérémy qui se fera un plaisir de vous renseigner sans aucun engagement de votre part (06.37.77.58.39) ou laissez-lui un message sur sa boîte mail : jeremyrouchon@hotmail.fr.

CENTRE DE LOISIRS POUR LES 3 A 12 ANS	
DATES	MOYENNE DE FREQUENTATION JOURNALIÈRE
12 au 16 avril	23 enfants
5 au 30 juillet	De 49 à 67 enfants selon les semaines (fléchissement à partir du 19 juillet)
23 au 27 août	30 enfants
25 au 29 octobre	23 enfants

Une communauté de communes riche en animations

Pour notre première année à la CCSCG, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux animations placées au coeur de l'été.

Le 3 août à Prémol, mardi des jeux et du patrimoine. Cette animation gratuite organisée par l'Office du Tourisme du Sud Grenoblois dans le cadre naturel de Prémol a permis la découverte de 20 jeux en bois présentés par un animateur professionnel qui a initié petits et grands à ces plaisirs d'autrefois.

Le lendemain, toujours sous l'égide de l'OTSG, c'est la salle polyvalente qui a accueilli un spectacle destiné aux petits de 3 à 8 ans dans le cadre des mercredis des enfants. C'est avec plaisir qu'ils ont pu retrouver l'univers enchanteur d'Elisabeth Calandry et de Nathalie Berbaum.

Est-il utile de rappeler les fêtes révolutionnaires qui ont animé la fin juillet ?

EQUIRANDO

Pour répondre aux demandes de la communauté de communes qui sollicitait de l'aide pour l'organisation des fêtes révolutionnaires, la commune de Vaulnaveys-le-Haut a eu le plaisir de mettre à disposition deux agents municipaux qui ont participé pendant 2 jours au montage des stands.

Par ailleurs, dans la nuit du 22 juillet au 23 juillet, la commune a hébergé 15 cavaliers(ères) sur le stade de rugby. Il s'agissait d'une équipe d'un club de rando du Loiret, bien structurée et habituée à ce genre de manifestations équestres. Pour preuve, le camion avec remorque permettant le transport d'étape pour tout le groupe, hommes et mon-

tures (paille, foin, compléments alimentaires, tentes, harnachements, etc...).

Le départ de cette étape «Equirando» qualificative avait été Challes-les-Eaux qu'ils avaient rejoint le week end précédent, en camion de transport pour les chevaux et voitures pour les cavaliers.

Ils ont beaucoup apprécié les équipements que nous avons mis à leur disposition : bande de terrain enherbée, main courante permettant l'attache des chevaux, salle avec tables pour repas avec possibilité de faire chauffer les plats, sanitaires, et surtout pouvoir coucher au chaud après avoir subi un bon orage le long des berges de l'Isère. Le départ à cheval via Vizille s'est effectué vers 13h30 après une remise en état impeccable : tables rangées, salle balayée, lavée, idem sanitaires, crottin ramassé en tas.



A leur départ, ils nous ont remercié une nouvelle fois pour cette qualité d'accueil, compliment que nous leur avons également retourné pour l'état irréprochable dans lequel ils nous ont rendu les équipements mis à disposition.

L'élégante cavalière sur son beau frison noir est la propriétaire du centre équestre «le K rouge» qui a organisé ce déplacement sur Vizille.

Une collaboration fructueuse !

Dès sa création, le comité des fêtes s'est uni à la mairie pour offrir aux habitants des rendez-vous dont le succès est manifeste. C'est grâce à cette équipe de bénévoles (une quarantaine tout au plus !) que peuvent être organisées des animations aussi imposantes que la foire de mai, les feux de la St Jean et, pour cette année, la Veillée de Belledonne, sans oublier **le marché de Noël qui nous réjouira le vendredi 10 décembre.**



Bien sûr, le comité des fêtes compte ses animations propres (soirées théâtrales, conférences, concerts...) mais le partenariat qui unit cette association à la mairie permet de maintenir ces grands rendez-vous auxquels nous tenons tous et que les élus, seuls, peineraient à faire vivre.

Un grand merci donc aux bénévoles de cette association pour le temps qu'ils consacrent à l'animation de la commune !

Prochain rendez-vous :
le marché de Noël
le vendredi 10 décembre.

C'est la rentrée !

Comme chaque année le forum, organisé le 4 septembre, a regroupé les associations de la commune (et quelques autres) venues présenter à un public toujours nombreux les diverses activités se déroulant à Vaulnaveys-le-Haut. Si nos structures restent modestes, l'enthousiasme et le professionnalisme de tous ces bénévoles continuent de forcer l'admiration et contribuent à une vitalité associative que beaucoup nous envient. **Merci donc à tous ceux qui, cette année encore, s'impliquent sans compter pour le plaisir et le bien-être du plus grand nombre.**

Comme à l'accoutumée le forum s'est achevé avec le pot de rentrée du maire, occasion pour les élus de partager le verre de l'amitié avec l'ensemble des administrés.

Le lâcher de ballon : un moment fort pour les enfants



La foire de mai ou le ménage de printemps

Aux premiers beaux jours, on s'agite, on fait le vide, on a envie de renouveau...

Notre premier rendez-vous de l'année, organisé le 9 mai, remplit donc bien son rôle.

La foire tout d'abord permet de trouver les plants qui enchantent jardins ou jardinières ainsi que beaucoup d'autres produits destinés à embellir notre quotidien jusque dans nos assiettes.

Le vide-grenier orchestré le même jour permet quant à lui de faire place nette et de redonner vie aux objets endormis à l'ombre de nos caves et de nos greniers.

Plaisir des jardiniers, des chineurs et des gourmets donc, d'autant que le repas servi sous chapiteau connaît un succès toujours croissant. Car, il faut bien l'avouer, si la foire de mai reste l'occasion d'opérer de bonnes affaires, c'est aussi, et pour certains d'abord, un temps privilégié d'échanges et de retrouvailles.

Nous profitons de cet article pour adresser de chaleureux remerciements à tous ceux qui ont participé à notre premier concours d'épouvantails : juchées sur des bottes de paille, ces oeuvres d'art éphémères ont enchanté le public par l'imagination, la créativité et l'ingéniosité qui s'en dégagent.

Une ovation particulière au petit Lylian Cardesi qui a remporté le premier prix d'un concours àprement disputé.

Bravo aux participants et à leur créativité



Retour sur la journée propre

Pour la première fois cette année, le 21 mars dernier, l'opération « journée propre », traditionnellement organisée par la commune a été prise en main par le Sud Grenoblois. Cette vaste opération de nettoyage a concerné 10 communes et a permis d'agir efficacement pour la protection de l'environnement dans une ambiance conviviale. La communauté a fourni un équipement de sécurité (gilet fluo, gants) à 350 volontaires, et mis en place pour ce jour là un système de récupération des déchets volumineux avec l'aide des techniciens. Les sacs communaux de ramassage ont été fournis par l'association « vacances propres ».

LA JOURNÉE EN CHIFFRES

- 10 communes : Brié et Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Herbeys, Montchaboud, Séchillienne, St-Georges de Commiers, St-Pierre de Mésage, les 2 Vaulnaveys
- 120 m³ de déchets ramassés
- 350 bénévoles

RENDEZ-VOUS EN 2011

Forte de cette expérience, la CCSG a l'intention d'impliquer l'an prochain les 17 communes de la communauté. Sans oublier bien sûr, comme cela se fait à Vaulnaveys-le-Haut et dans d'autres secteurs, de faire participer à chaque fois les enfants des écoles qui seront les citoyens de demain.



Une soirée
chaleureuse

Prémolons-nous dans les bois... Ours y es-tu ?

C'est sur ce thème et dans le site enchanteur de Prémol que nombre de vaulnaviards se sont retrouvés le samedi 10 juillet pour une veillée peu ordinaire placée sous le signe de la découverte et de la convivialité.

Découverte d'abord, grâce aux guides de l'ONF qui nous ont rappelé la dimension historique et patrimoniale du site et de sa chartreuse. Découverte encore, lorsque ces mêmes forestiers nous ont entraînés vers le tout nouveau sentier aménagé au travers du site et destiné à nous en faire découvrir les spécificités. Accessible aux personnes à mobilité réduite, cette boucle enchante également par la découverte des arbres à sons qui s'y cachent et dont chacun prendra plaisir à éveiller les échos. Découverte enfin au coeur de la maison des ours tout spécialement aménagée par notre bibliothécaire et son équipe afin de transporter les plus jeunes dans l'univers de ces sympathiques plantigrades aujourd'hui disparus de nos montagnes mais qui enchantent encore les imaginations enfantines.

Une fois les curiosités apaisées, c'est la convivialité qui a présidé à la suite de la soirée, notamment grâce à Thierry Olivero qui nous a régales d'un somptueux buffet champêtre. La soupe d'ortie prémoloise a connu un vif succès tout comme le chaudron dans lequel elle mijotait et qui, à lui seul, valait le déplacement. Enfin les accents musicaux du groupe professionnel Les Drôles d'Idées ont animé avec chaleur et humour la fin de cette veillée peu ordinaire. Si l'orage a grondé, si les moustiques se sont parfois invités, le ciel ne nous est pourtant pas tombé sur la tête et nous avons goûté, quelques heures, aux plaisirs simples d'une soirée chaleureuse, sans artifices et pleine de gaieté.



L'inauguration du sentier



la cabane de l'Ours et la découverte
de la lecture



Les Drôles d'Idées

La St Jean sous les eaux !

Compte tenu de la veillée de Belledonne organisée peu après, les Feux de la St Jean ont été, cette année, réduits à leur plus simple expression : des grillades, des frites et un somptueux bûcher mis en oeuvre comme à l'accoutumée par Michel Coustoulin et Christian Cotte-Barrot.

Une nouveauté tout de même : un karaoké a enflammé la salle dès le début de la soirée par ailleurs magnifiquement animée par le groupe Light Party qui a su séduire un large public. Même si, cette fois, les cieux ne nous étaient pas favorables, l'ambiance était tout de même à son comble à la salle polyvalente pour fêter l'arrivée de l'été !



Repas des anciens : une journée réussie

Cette année encore, le repas organisé par le C.C.A.S. a permis à 105 de nos anciens de se retrouver dans une ambiance festive et conviviale pour déguster un excellent repas préparé par Thierry OLIVERO et danser joyeusement au son de l'accordéon de Jo MIDALI, accompagné de sa chanteuse Lucienne.

Cette manifestation a également été pour Jérôme RICHARD l'occasion de remettre publiquement à Mr VIAL, au nom du ministre, son diplôme d'ancien combattant, tandis que Mme FERASIN Lucette, née en 1923, doyenne malencontreusement oubliée de l'an dernier, était fêtée elle aussi



Les deux doyens de la journée, Mme LOIR Odette née en 1922 et Mr VIAL Paul né en 1918 reçoivent leurs cadeaux.



Nos anciens en chiffres

382 personnes de plus de
70 ans

+ 10% chaque année

Doyenne de la commune
Mme DEGOUE Adeline, née
en 1912

Doyen de la commune
Mr GUITTON Jean,
né en 1917

Participants au repas

105 personnes

**Destinataires du colis
de Noël**

208 (70 personnes environ
ont choisi de décliner cette
offre)

Jardiniers en herbe

Le dernier week-end de juin, tous les enfants de la rue des Chansures se sont retrouvés, devant les bacs installés à l'entrée du parking par la Mairie, pour planter des fleurs.

La rue compte 11 enfants de 14 mois à 14 ans, mais des petits copains se sont greffés à cette opération ; en tout 13 enfants accompagnés de leurs parents sont venus fièrement embellir le quartier

UN MOMENT CONVIVAL TRÈS APPRÉCIÉ DES PETITS COMME DES GRANDS

Une initiative qui, on l'espère, fera des petits car au delà du moment convivial, cela montre que tout le monde est responsable de son quartier et que chacun d'entre nous peut participer à l'embellissement de notre commune.



Et franchement, quoi de mieux que des enfants qui nous montrent l'exemple à nous, les grands !

Un grand merci à tous ces petits jardiniers en herbe :

Aurore, Kelly, Charlotte, Manon, Elsa, Alysée, Elise, Jaylave, Nicolas, Mathieu, Alexandre, Thomas

Et, un grand bravo à Etienne (14 ans) qui a piloté l'opération "des fleurs pour notre quartier", comme un pro.

Un acte symbolique aussi pour la sauvegarde des abeilles !

Les enfants montrent l'exemple aux grands

Maisons fleuries 2010

Jeudi 18 novembre a eu lieu la remise des prix du concours «maisons fleuries» à la salle Jean Platel. Cette année, 21 participants étaient inscrits dont 4 nouveaux.

Dans son allocution, Monsieur le Maire a souligné la satisfaction de tous, de pouvoir profiter des plantations florales des nombreux habitants de la commune qui par leurs efforts participent à l'embellissement de notre cadre de vie.

De nombreux élus étaient venus apporter leur soutien à la commission environnement, organisatrice de ce «concours» et montrer l'intérêt que porte la municipalité à cette initiative, maintenant bien ancrée dans le calendrier de la commune. Chacun a été récompensé par un



La remise des prix

bon de 40 € à valoir sur l'achat de fleurs aux «jardins de Belle-donne» de Monsieur Bourrin.

Cette manifestation s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié et un agréable moment de convivialité.

Merci à tous les participants qui par leurs efforts contribuent à

l'embellissement de la commune et, pour l'année prochaine, bienvenue aux nouveaux !

La commission reste à la disposition des personnes qui auraient des difficultés à faire des photos, n'hésitez pas à faire la demande en mairie lorsque vous jugez la floraison optimum.

respect environnement bio déchets recyclé le tri

Projet de broyage et d'aménagement de la déchetterie

Pour mieux répondre à l'afflux de déchets verts qui viennent envahir les déchetteries et pour apporter une solution à tous ceux que l'interdiction de brûlage a pu pénaliser, le Sud Grenoblois a décidé d'étudier l'aménagement d'une végéterie (espace dédié aux déchets verts avec un accès spécifique) en complément du site de la déchetterie actuelle à Vaulnaveys-le-Haut, équipée d'un broyeur fixe électrique.

Ce projet sera l'occasion :

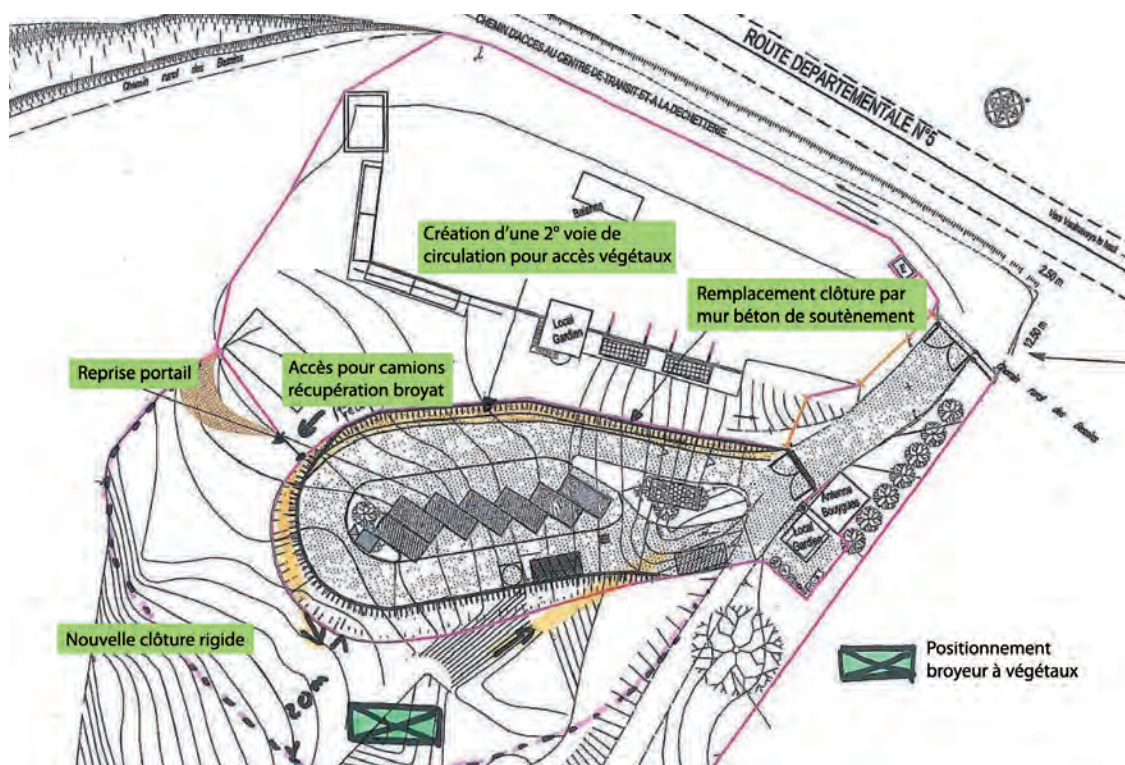
- de réaménager l'ensemble du site de Vaulnaveys-le-Haut
- de réorganiser l'espace actuel de la déchetterie avec une meilleure fluidité pour la gestion des autres déchets apportés en déchetterie (autres que les déchets verts)
- de proposer un site unique de réception des déchets verts pour les gros producteurs (professionnels et communaux)

- d'alléger les autres déchetteries où une benne à déchets verts pourrait être maintenue pour les petits apports de proximité
- d'envisager une plage horaire élargie pour ce site de manière complémentaire

Par ailleurs, l'idée étant de mettre le broyat obtenu à disposition des particuliers et des services communaux en vue du paillage et du compostage, une organisation permettant le dépôt différencié des déchets mous (feuilles et tontes) et des branchages sera mise en place.

Le calendrier prévisionnel établi devrait permettre une utilisation du site en septembre 2011.

Cette opération ne remet pas en cause le projet d'étudier des solutions de broyage par broyeurs mobiles de petite dimension qui pourraient se déplacer à la demande dans les communes et qui interviendraient en complément du broyeur fixe de la végéterie.



Élagage obligatoire en bordure de voiries

Il est rappelé que l'élagage en bordure des routes est une obligation légale. Il est à la charge des propriétaires.

En effet, des haies ou arbres non taillés peuvent :

- blesser des passants, cyclistes ou motocyclistes,
- endommager des véhicules (rétroviseurs ou vitres cassées...),
- gêner la visibilité, notamment aux abords des carrefours et générer ainsi des accidents,
- occasionner des ruptures de lignes téléphoniques (et donc aussi d'Internet !).

Un bon conseil :

Entretenez régulièrement vos haies, et n'attendez pas que votre végétation ait atteint une telle hauteur qu'il ne soit plus possible de la tailler facilement. Pour les personnes âgées ou handicapées, vous pouvez, en cas de besoin, prendre contact avec la Mairie pour trouver une solution adaptée.

Dans tous les cas (et notamment ceux cités ci-dessus), c'est le propriétaire qui est civilement responsable des accidents. Des sanctions sont explicitement prévues, dans ces circonstances, par le Code Civil.

Le compostage : une idée fertile

Il permet de valoriser les déchets de cuisine et les déchets de jardin ce qui représente un double avantage :

- réduire la quantité de déchets collectée et traitée par la collectivité,
- produire soi-même un amendement naturel de qualité tout en réduisant les trajets et les apports en déchetterie.

A titre indicatif, les déchets organiques de cuisine, épluchures de fruits et légumes représentent environ 30% du poids d'une poubelle, soit plus de 100 kg par an et par personne.

Comment composter ?

En tas ou avec un composteur. Le Sud Grenoblois vous propose à l'achat 2 types de composteurs : l'un en bois et l'autre en plastique. En plus, la CCSG en lien avec l'association Trièves Compostage, organise des ateliers pour vous aider à maîtriser la technique du compostage. Cette formation est gratuite et ouverte à tous.



Le premier vidage a été immortalisé

Et le compostage «collectif» ?

Il est possible même en immeuble.

De la même façon, la CCSG s'engage en cas de volontariat à mettre en place le site de compostage, à vous former et à vous accompagner.

Un site de compostage en pied d'immeuble.

Depuis le mois d'août et à titre expérimental, un site de compostage collectif fonctionne à Vaulnaveys-le-Haut dans la cour d'un immeuble d'Uriage.



Besoin d'info ?

www.sudgrenoblois.fr ou 04.76.68.84.60

Des nouvelles du tri à Vaulnaveys-le-Haut

En progrès, peut mieux faire.

Devant la situation alarmante du tri sélectif à Vaulnaveys-le-Haut, nous avons pris la peine de vous alerter par courrier individuel.

Il semble que notre appel ait été entendu puisque la situation aujourd'hui est nettement meilleure. Sans doute également que la distribution dans chaque foyer du mémento du «juste tri» édité par la Communauté de Communes du Sud Grenoblois y est pour quelque chose et a permis à chacun de mieux comprendre comment gérer ses déchets.

Néanmoins, il nous faut reconnaître que nous sommes encore en deçà des résultats obtenus

dans d'autres communes de la CCSG et que notre marge de progression est à consolider. Aussi, nous vous demandons de poursuivre vos efforts et nous vous rappelons dans le document ci-joint les critères qui doivent vous guider afin de limiter au maximum les refus.

Les efforts de chacun pour respecter notre environnement nous permettront de diminuer nos déchets ménagers, de préserver nos matières premières par un recyclage optimal et surtout de faire des économies en diminuant le transport, l'incinération et le traitement qui sont les postes les plus onéreux de ce service.

N'oublions pas que plus nous prendrons de bonnes habitudes, mieux nous nous préparons à la prochaine étape, celle préconisée par le Grenelle de l'environnement qui prévoit, dans un futur pas si lointain, que chacun paie individuellement au prorata des déchets qu'il rejette. Cette redevance dite «incitative», personnalisée, établie en fonction du volume et de la qualité des déchets produits récompensera ou sanctionnera le comportement de chacun par une facture plus ou moins élevée. Motivons-nous donc et soyons prêts à économiser.



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI



Sensibilisation des enfants à la problématique des déchets

Chaque année, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois propose aux écoles maternelles et primaires une sensibilisation au tri des déchets et plus généralement à la préservation de l'environnement en partenariat avec l'AMUSE (Association Mille et Une Sciences Expérimentales) qui intervient de façon ludique pour expliquer aux enfants, selon leur niveau, les enjeux du tri sélectif. Ces spectacles pédagogiques interactifs vont de 40mn (maternelles) à 2 heures (primaires).

La CCSG participe également aux frais de déplacements pour les classes qui désirent visiter des centres de tri, de traitement ou d'incinération. Elle met également à disposition une exposition sur le tri. Les élèves de CM2 de notre groupe scolaire qui envisagent de visiter le centre de traitement des déchets Athanor vont donc pouvoir bénéficier de cette aide.

Collecte des encombrants



Depuis octobre 2009, le Sud Grenoblois propose un service de collecte des encombrants de proximité aux habitants des différentes communes.

Cette prestation est réalisée en partenariat avec l'association OZANAM, ce qui permet d'orienter une partie des objets réutilisables vers le réemploi ainsi que de limiter le nombre de dépôts en déchetterie.

Ce service fonctionne selon le principe suivant :

un jeudi matin de 8h30 à 11h30, une collecte à l'aide de 2 véhicules : l'un collectant les encombrants apportés par les particuliers sur la place du Moulin ; l'autre, plus petit, collectant auprès des foyers qui se sont préalablement inscrits pour cette collecte en porte à porte en Mairie.

Cette dernière solution est bien sûr destinée prioritairement aux personnes âgées ou à mobilité réduite et dans la limite de 10 foyers par opération. Une collecte à domicile (pour les personnes âgées ou à mobilité réduite) est possible sur inscription (Mairie : 04 76 89 18 05, Sud Grenoblois : 04 76 68 84 60)

Pour la commune de Vaulnaveys-le-Haut, veuillez noter que les dates retenues sont :

- **le 9 décembre 2010**
parking du Moulin
- **le 23 juin 2011**
parking du Moulin

Distribution de bio-seaux

Dans le cadre du programme de soutien au compostage domestique, le Sud Grenoblois avait prévu de proposer des bio seaux aux ménages participant aux sites de compostage collectif au pied d'immeuble afin de faciliter le geste de séparation des déchets de cuisine.

Or, il s'avère que ce contenant intéresserait également les per-

sonnes pratiquant le compostage en maison individuelle. La CCSG a donc décidé de leur étendre gratuitement ce complément de service.

Les personnes intéressées devront se faire connaître en Mairie. Elles devront attester de faire du compostage et signer un engagement lorsqu'elles viendront retirer leur bio-seau.



Pourquoi "on s'en friche" ?

Devant le constat de l'avancée de la friche sur des parcelles jusque là épargnées de notre territoire, la Municipalité a souhaité par cet article rappeler les problèmes soulevés par ce fléau mais également les obligations incombant aux propriétaires fonciers pour y remédier. Elle a pour cela fait appel à une juriste mise à disposition de l'ADABEL* par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.



Vaulnaveys au début du XX^e siècle.

Si l'espace "ouvert": ni bâti, ni forestier, ne représente plus que 27 % des 1650ha que compte Vaulnaveys-le-Haut, un quart étant constitué de fortes pentes, on ne peut se permettre de laisser sacrifier progressivement aux broussailles des parcelles qui ont fait vivre nombre de nos familles grâce à l'agriculture par le passé et qui contribuent aujourd'hui à l'attrait de notre commune.

On oublie facilement, lorsqu'on est citadin, que l'entretien des espaces, en zone de montagne particulièrement, est d'utilité publique. La fermeture des paysages n'est pas une fatalité, elle constitue une perte d'un foncier qui pourrait être utilisé par l'agriculture, elle génère à terme des problèmes de sécurité publique, des troubles de voisinages, et contribue à une perte d'attractivité du territoire sur notre secteur classé touristique.

C'est dans la plupart des cas le défaut d'entretien par le propriétaire (ou son locataire) qui va entraîner, petit à petit, l'installation de friches (chardons, églantiers, aubépines, ronces, frênes, acacias, etc...) ou des boisements spontanés sur des parcelles jusqu'alors à usage agricole ou pastoral. La simple pâture d'animaux (bovins, chevaux...) sans intervention de l'homme (fauchage, broyage ou débroussaillage mécanique) ne suffira souvent pas à éradiquer "l'intruse" sur des sols souvent appauvris.

La création, en 2007, de l'Association Foncière Pastorale "AFP libre du coteau du Crêt" grâce à la volonté de la Collectivité et de quelques propriétaires, n'a permis de reconquérir que peu d'espace et force est de constater que le processus de fermeture du paysage continue son avancée. Mais la bataille n'est pas terminée, on ne doit pas se résigner.

Il est vrai que l'on peut regretter que l'on ne puisse plus prétendre à ce jour ni aux aides financières du programme Leader (fonds Européens) pour nous aider à poursuivre ces réhabilitations, ni au programme PEZMA, mis en place par le Conseil Général de l'Isère pour contribuer à rémunérer le travail réalisé par les agriculteurs dans les zones difficiles d'accès qui a pris fin cette année, (Il est cependant possible, selon certains critères de pouvoir prétendre à la PHAE : La prime herbagère agro-environnementale, un dispositif destiné à faciliter la souscription par un grand nombre d'agriculteurs de mesures agro-environnementales visant à la préservation des prairies et au maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive.), d'autres solutions de financement doivent donc être trouvées et l'ADABEL y travaille. Elle propose aux collectivités territoriales (CG38, Communautés de communes) un schéma volontariste et innovant pour encadrer de nouveaux financements et que les communes elles-mêmes assurent la prise en charge de la gestion de l'espace sur leur territoire en concertation avec les propriétaires, les agriculteurs, sylviculteurs et associations locales. La Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dans le cadre de la constitution de son futur SCOT *, réfléchit à une limitation de l'espace pris par l'urbain et à la préservation du foncier agricole qui constitue en lui-même un outil de travail à ne pas négliger.

La commune réfléchit également à la mise en place de la procédure relative à la réglementation et la protection des boisements

(une délibération communale dans ce sens a été prise en 1995). 263 communes de l'Isère ont déjà mis en place cette procédure qui existe depuis 1966, aujourd'hui régie par la loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux (dite loi DTR) et qui vient d'être transférée au Département.

Elle a pour objet de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables.

Elle permet sur un territoire communal de classer les terrains dans 3 zones différentes :

- Une zone où les plantations sont libres.
- Une zone où les plantations sont réglementées (cela veut dire que l'on peut fixer des règles de distances d'implantation vis à vis des propriétés voisines supérieures à celles prévues par le code civil).
- Une zone où les plantations sont interdites.

Cette procédure permet dans les zones où les plantations sont interdites ou réglementées d'imposer aux propriétaires de terrains dont l'enfrichement ou le boise-

ment spontané risque de porter atteinte à la sécurité de constructions ou de voiries ouvertes à la circulation publique, au maintien de fonds agricoles voisins ou à la préservation de milieux naturels, de procéder à leur débroussaillage et de les maintenir en état débroussaillé (lorsque le propriétaire ne procède pas à ce débroussaillage, celui-ci peut être exécuté d'office par la collectivité dans les conditions mentionnées à l'article L. 151-36 du code rural).

- Textes applicables : articles L.126-1 L.126-2 du code rural et articles R126-1 à R.126-10 du code rural.

Plusieurs possibilités s'offrent aux propriétaires qui ne peuvent pas ou plus exploiter leurs parcelles mais qui souhaitent que l'entretien en soit assuré:

- Des agriculteurs de Vaulnaveys ou voisins sont à la recherche de parcelles leur permettant d'agrandir ou de satisfaire aux besoins de leurs cheptels.
- L'ADASEA* possède une liste conséquente de candidats (env.40) à l'installation pour le secteur Grésivaudan Belledonne avec un grand panel de projets agricoles (élevage, vente à la ferme, maraîchage, etc...) plus ou moins innovants, nécessitant plus ou moins d'espace en plaine ou dans la pente.



- Il est toujours possible de rejoindre la vingtaine de propriétaires ayant mis à disposition de "l'AFP des coteaux du crêt" leur parcelle.

Plusieurs projets d'installations d'agriculteurs se concrétisent sur les communes voisines grâce à la mise à disposition de parcelles (à Revel, Saint Martin d'Uriage, Vaulnaveys le bas...) ces dernières années, alors pourquoi pas à Vaulnaveys-le-Haut ?

Sans la volonté de tous: politiques, propriétaires et agriculteurs, le soutien financier ne suffira pas, la forêt risque vite de gagner du terrain.

Le danger pourrait être que "la maladie soit contagieuse" puisque elle s'installe également en zone urbaine où l'on constate fréquemment un abandon de taille des haies et des arbres entre propriétés et en bordure de voirie, ce qui amène régulièrement des conflits de voisinage et des risques de sécurité. Deviendrait-elle le nouveau cadre de vie dont on rêve ?

Il faut pourtant savoir que différents textes existent pour venir encadrer les droits et devoirs des propriétaires fonciers. (voir p.26).



Vous les reconnaissez ? elles sont sur la photo de couverture.

le dossier...

Les propriétaires souhaitant louer ou prêter leurs parcelles peuvent conclure de nombreuses conventions juridiques ; le tableau ci-dessous a pour vocation de vous présenter de manière synthétique celles existantes concernant la mise à disposition de terrains agricoles, que se soit à titre onéreux ou gratuit.

La Commission Agriculture de la Commune est à votre disposition pour vous rencontrer ou vous mettre en relation avec des agriculteurs ou les structures compétentes (un accompagnement juridique sur la mise en place des contrats est possible sur le périmètre de l'ADABEL en collaboration avec une juriste de la Chambre d'Agriculture). Demander rendez vous en Mairie.

*ADABEL : Association pour le Développement de l'Agriculture en Belledonne.

*ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

*PEZMA : Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon

*SCOT ; Schéma de COhérence Territoriale

Les solutions juridiques

Type de contrat / de convention	Conditions d'application	Durée	Charges Sociales MSA	Loyer	Impôt
Bail rural	Location de + de : - 0 ha 45 a en polyculture - 0 ha 25 a en maraîchage/ vignoble AOC	9 ans renouvelables	oui	oui (statut du fermage)	oui
Convention pluriannuelle d'exploitation	Exploitation de terres sur les massifs de Belledonne, de l'Oisans et le Périmètre des AFP (hors alpages).	De 5 à 8 ans	oui	oui (statut du fermage)	Choix des parties
Prêt à usage	-mise à disposition gratuite des biens agricoles.	Choix des parties	oui	non	non

Les dispositions législatives

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : il définit les pouvoirs de police du maire et sa capacité d'intervention en matière de lutte contre les phénomènes de friches.

■ Article L.2212-2 du CGCT : La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. [...].

Le maire peut donc, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de cet article imposer à tout administré de procéder à l'entretien de son terrain au regard des risques d'incendie ou de développements de plantes adventices (chardons, ambroisie etc.).

De même il peut mettre en demeure les riverains des voies publiques de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

■ Article L.2213-25 du CGCT : Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé

à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.[...]

Le Code Rural : il met en place des procédures pour assurer une meilleure gestion du foncier rural.

La procédure de mise en valeur des terres incultes :

Elle permet à toute personne morale ou physique de demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou

manifestement sous-exploitée depuis au moins 2 ans en zone de montagne. C'est la commission départementale d'aménagement foncier qui se prononce, après déplacement sur le terrain, sur l'état d'inculture. Le propriétaire est alors mis en demeure de remettre en valeur le terrain. A défaut d'action de sa part (plan de remise en état, engagement d'assurer ou faire assurer l'entretien du terrain etc.), il pourra lui être imposé un locataire bénéficiant d'un bail rural.

Le déclenchement de la procédure peut émaner d'un particulier ou de la collectivité.

■ Textes applicables : articles L.125-1 à L.125-15 du code rural articles R.125-1 à R.125-14 du code rural

Le Code Civil : il règle les relations des personnes entre elles.

Un des principes phare qui régit les relations entre les gens est que tout dommage causé à autrui doit être

réparé. L'enrichissement de parcelles qui pourraient nuire à un voisin peut donc aboutir à une action en dommage et intérêt devant les tribunaux.

■ Article 1382 du code civil : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

■ Article 1383 du code civil : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Le code civil définit également les règles de plantations entre les propriétés privées :

■ Article 671 du code civil : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine [...] qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Des nouvelles de la Grenouillère

Les travaux de construction de cette retenue d'eau de 45 000 m³ sur la commune de Chamrousse sont aujourd'hui terminés.

Rappelons que notre commune, inquiète sur la ressource en eau du Vernon et sur les conditions de sécurité des zones aval, avait émis un avis défavorable dont le Préfet de l'Isère n'avait pas tenu compte, autorisant par un arrêté du 18 mars 2009 «la création et l'alimentation en eau d'une réserve d'eau à des fins d'enneigement de culture».

La phase de mise en eau et de remplissage a désormais débuté et notre commune sera très attentive au maintien du débit réservé (5,5l/s) dans le Vernon ainsi qu'au respect des procédures de contrôle et de sécurisation de l'ouvrage qui avaient été obtenues grâce à son action et à celle des différents organismes ou associations qui s'étaient opposés à ce projet.

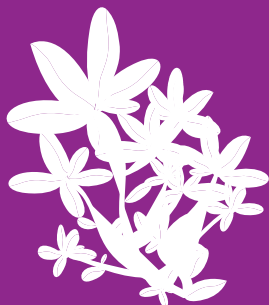


La Grenouillère commence à se remplir

BRÛLAGE DES DECHETS VÉGÉTAUX

L'arrêté n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2009 pris par le Préfet de l'Isère pour réglementer le brûlage des déchets végétaux est toujours en vigueur.

Il interdit formellement les opérations de brûlage en agglomération, à moins de 25m des habitations et des voies de circulation publique, de même qu'à moins de 200 mètres des forêts.



MISSION LOCALE ALPES SUD ISERE

La mission locale Alpes Sud Isère est destinée à aider les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent conseil, appui et accompagnement personnalisé dans la recherche d'une qualification ou d'un emploi.

Accueil sur rendez-vous du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

205 Chemin des Mattons – 38220 VIZILLE
Tél. 04.76.78.88.76 ou www.ml-asi.com

MEDIATEUR CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanences et rendez-vous en Mairie de Vizille –
Tél. 04.76.78.99.00 les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois entre 14h 00 et 16h 00.

RECENSEMENT MILITAIRE

1^{ère} période de l'année 2011

Les jeunes gens, filles et garçons nés en janvier, février, mars 1995 doivent se faire recenser en Mairie à compter seulement du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au 31 mars inclus, munis de leur livret de famille, de leur carte d'identité, et d'un justificatif de domicile.

A VOTRE SERVICE : NATUR'ELLE BEAUTE

Virginie DE KONINCK, esthéticienne diplômée, est heureuse de vous accueillir sur rendez-vous

844 Chemin des Roux
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT
Tél. 04.76.89.18.18 /
06.72.90.76.96

- soins du visage et du corps, épilation, teinture des sourcils et des cils, manucure mains et pieds, pose de capsules, réflexologie, maquillage forfait mariée
- amincissement : anticellulite, galvanie SPA, presso-esthétique, palper rouler/retour
- rééquilibrage alimentaire avec fiches personnalisées IMC/laser avec perte de poids assurée
- sevrage tabagique avec laser indolore
- vente de bijoux, parfums, cosmétiques, etc...

Sur demande, M^{me} DE KONINCK peut également se déplacer à domicile

Les échos de la bibliothèque : actualité et événements

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Document indispensable, le règlement intérieur fixe les règles de bon usage entre les lecteurs et la bibliothèque. Il est le garant du bon fonctionnement de ce service. C'est pourquoi il est nécessaire régulièrement de le réviser au regard de l'évolution de la bibliothèque et de son lectorat. Après un rappel de la mission de service public de la bibliothèque, il précise de façon formelle les droits et devoirs des lecteurs : conditions d'inscription et de prêt, respect des documents et des lieux qui restent inchangés. La modification la plus notable concerne les retards de documents. Si jusqu'ici aucune amende n'était appliquée lorsqu'un document était retourné hors délai à la bibliothèque, une pénalité par document et par mois de retard pourra désormais être réclamée. Cette pénalité, fixée à 5 € par livre et par mois de retard, se veut un moyen de limiter les oublis.

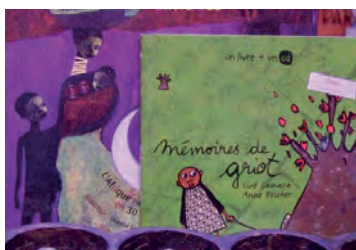
Le nouveau règlement intérieur, adopté par le Conseil municipal le 28 septembre dernier, est applicable à partir du 1^{er} décembre 2010.

Chacun des lecteurs de la bibliothèque recevra prochainement un exemplaire de ce nouveau règlement.

EXPOSITION ENFANT D'AFRIQUE

Jusqu'au 15 décembre, la bibliothèque présente l'œuvre de 34 illustrateurs africains. Créée par La Joie par les Livres et proposée par la Bibliothèque départementale de l'Isère, l'exposition est accompagnée d'un ensemble de livres de jeunesse conçus en Afrique francophone ainsi qu'un choix de livres français sur l'Afrique.

A découvrir, à emprunter et à lire !



GRANNY SMITH RACONTE ...

Vendredi 10 décembre, à l'occasion du Marché de Noël, les petits et les grands sont invités à l'heure du thé chez Granny Smith. Elle aime les bons livres, les biscuits qui accompagnent le thé et surtout, raconter ses histoires préférées : les grands classiques, albums, mangas, annonces de naissances, décès et mariages dans les journaux. Mais avant tout, Granny Smith adore les contes de fées.

Spectacle plein d'humour entre théâtre masqué et conte vivement recommandé à partir de 3 ans.

Salle polyvalente
17h30 – Entrée libre

Vous voulez créer votre entreprise ? Contactez Isère sud initiative

En collaboration avec des organismes spécialisés dans la création d'entreprises, le pôle création du Sud Grenoblois vous aide gratuitement à bénéficier de services concrets pour votre projet : étude de marché, prévisions financières, aspects juridiques, financements, suivi de gestion, accompagnement...

Ce dispositif s'adresse à toute personne habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois et ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Il concerne également toute personne souhaitant s'y implanter.

Attention sont exclus les secteurs d'activité suivants :

- agriculture
- profession libérale
- services financiers
- associations ou groupements d'employeurs

Contact
22 place du maquis de l'Oisans
38560 JARRIE
Tél : 04.76.08.24.01
Mail : isi38@free.fr

Opération tranquillité

Les gendarmes de la communauté de brigades de VIZILLE redoublent leurs efforts pour concentrer leur action sur la prévention des cambriolages et des vols dans les véhicules. A cet effet ils souhaitent rappeler aux habitants de la commune quelques règles élémentaires de sécurité.

PRÉVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

- Fermez toutes vos portes et fenêtres même pour une absence de courte durée.
- Verrouillez toutes les serrures.
- Renforcez la protection de votre domicile par des serrures complémentaires et une alarme.
- Posez ou faites poser vos serrures en évitant de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.
- Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés. Ne cachez pas vos clés sous un paillason ou sous un pot de fleurs.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans les cachettes que vous pensez introuvables.
- Ne laissez jamais des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèquiers dans un logement inoccupé. Mettez-les à l'abri dans un coffre à la banque ou chez un membre de votre famille.
- Photographiez vos bijoux, tableaux, meubles de style et objets d'art.
- Apposez sur vos biens un signe distinctif.
- Conservez des factures et des photos de vos biens.
- Notez soigneusement sur un document que vous conserverez dans un endroit sûr, les caractéristiques de vos biens de valeur (matériels audio, vidéo, caméra, appareils photos, ordinateurs fixes ou portables, TV écran plat etc...)

“
Les habitants de votre commune ne doivent pas hésiter à appeler pour signaler tout mouvement suspect de personne ou de véhicule en prenant soin de noter son signalement, sa tenue vestimentaire ou bien l'immatriculation et les caractéristiques (marque, type, couleur du véhicule, nombre d'occupants, direction de fuite etc...”

- Prenez garde aux faux agents EDF, faux plombiers, faux policiers. Ne laissez jamais entrer quelqu'un chez vous sans vous assurer de sa qualité. Exigez la présentation d'une carte professionnelle. En cas de doute faites appel à la Gendarmerie par le 17.
- En cas de cambriolage, laissez les lieux en l'état et ne touchez à rien. Alerte immédiatement la Gendarmerie en faisant le 17.

PRÉVENTION CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET LES VOLS À LA ROULOTTE

- De nuit, stationnez votre véhicule dans un endroit éclairé.
- Ne le laissez pas sur la voie publique lorsque vous disposez d'un garage.
- Ne laissez jamais des objets de valeur dans votre véhicule, ni les papiers (permis de conduire, carte grise, assurance)
- Même pour un arrêt bref ne laissez jamais la clé sur le contact.
- Pour vous prémunir des “car jacking” retirez systématiquement les clés du contact en cas d'accrochage avec un autre véhicule.
- Pour vous prémunir des “home jacking” cachez les clés de votre véhicule en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Investissez dans un système anti-démarrage, une barre de volant ou de levier de vitesse.
- En roulant ne laissez pas votre sacoche ou votre sac à main sur les sièges. Mettez-le dessous.
- En cas de vol à la roulotte ne touchez à rien. Prévenez sans délai la Police ou la Gendarmerie.



AVANT UN DÉPART EN VACANCES,
PENSEZ A SIGNALER VOTRE ABSENCE
À LA GENDARMERIE DE VIZILLE AU
04 76 78 98 50

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Pour faire face à la crise actuelle du logement, le Sud Grenoblois, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la Région Rhône-Alpes se sont associées pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les années 2009 à 2012.

Ce programme concerne les 17 communes du territoire et permet la mobilisation de financements. Il vise à inciter les propriétaires occupants à réaliser des travaux d'amélioration et de réhabilitation de leur logement et les propriétaires bailleurs à améliorer ou à créer des logements locatifs.

L'OPAH permet donc de bénéficier de subventions pour améliorer la qualité énergétique des logements, réaliser des travaux de mise aux normes, adapter un logement à un handicap, améliorer son confort, rénover ou créer un logement locatif.

L'objectif affiché est de réhabiliter en trois ans 155 logements (90 propriétaires occupants, 65 logements locatifs à loyers encadrés). Les propriétaires intéressés trouveront une aide auprès de H et D Conseils qui leur apportera :

- une information sur toutes les aides financières mobilisables
- des conseils techniques et financiers pour définir la faisabilité du projet

- un calcul pour l'optimisation des subventions
- une étude complète dans l'hypothèse d'un projet locatif

Les propriétaires présenteront ensuite leur dossier à une commission. Ils devront attendre que le dossier soit accepté pour lancer les travaux qui devront obligatoirement être effectués par des professionnels. Les aides de l'OPAH sont cumulables avec d'autres mesures comme l'éco-prêt à taux zéro par exemple.

POUR EN SAVOIR +
 CCGS 04.76.68.84.60
 H et D Conseils 04.76.85.13.65

Un petit rappel à la réglementation et à plus de civisme.

Depuis quelques jours une note d'information relative au stationnement sur la voie publique est distribuée soit dans les boîtes aux lettres, soit sur le pare-brise de vos véhicules

Nous vous rappelons que stationner sur la voie publique est interdit et que cela occasionne une gêne pour les véhicules dits "général prioritaire"*.

Nous rencontrons effectivement des problèmes récurrents de libre circulation pour le ramassage des ordures ménagères à cause de véhicules stationnés sur la voie publique. Il en est de même pour le ramassage de nos enfants par le transport scolaire. Les bus sont alors obligés de manœuvrer et de rouler sur les accotements de

la chaussée ce qui occasionne un réel danger pour les occupants.

L'hiver arrive avec ses inconvénients (gel, chutes de neige), les services techniques vont commencer à saler et à déneiger nos routes. L'année dernière nous avons eu de gros problèmes pour effectuer cette tâche suite à des stationnements sur la voie publique gênant considérablement le travail, voire allant jusqu'à l'impossibilité de le faire. Nous avons donc décidé cette année de prévenir la population dès à présent afin que chacun prenne bien conscience de cette situation et se comporte en conséquence.

Il faut savoir que le fait de stationner sur la voie publique et

de gêner le passage des véhicules dits prioritaires est passible d'une amende de 135 euros, suivie d'une mise en fourrière .

De plus, cette année, **la voie qui sera ainsi encombrée ne sera pas déneigée** pour ne pas risquer un éventuel accident comme cela a pu malheureusement se produire l'an dernier.

Le policier municipal fera appliquer les règles qui s'imposent pour faire respecter le code de la route en vigueur.

* Véhicules de ramassage d'ordures ménagères, de déneigement, de pompiers etc...

INFORMATION
 La route de Brié sera fermée à la circulation par arrêté durant la saison hivernale.

Enquête Transports

Dans le cadre de la réflexion menée par la Communauté de Communes du Sud Grenoblois au travers de sa compétence Transports et Déplacements, la population de Vaulnaveys-le-Haut a été conviée par la Municipalité à une enquête sur cette problématique pour notre commune.

Nous remercions les administrés (8% des foyers de la commune, soit 140 foyers) qui ont pris de leur temps pour répondre au questionnaire et qui par leurs remarques et suggestions nous permettront de mieux cerner les difficultés rencontrées et, nous l'espérons, de les faire prendre en compte par les structures compétentes afin que des améliorations soient apportées.

RÉPONSES PAR TRANCHE D'ÂGES

- 23% des réponses viennent d'habitants de + de 70 ans
- 15 % entre 60 et 69 ans
- 14% entre 50 et 59 ans
- 17% entre 40 et 49 ans
- 13% entre 30 et 39 ans
- 5% entre 20 et 29 ans
- 13% de moins de 20 ans

On constate de nombreuses attentes venant des administrés de plus de 60 ans (38% des réponses) ayant de nombreux déplacements pour les loisirs, les soins ou vers le centre Bourg de Vaulnaveys (Commerces, Mairie, église ...).

LA SYNTHÈSE DE CETTE ENQUÊTE

Population n'utilisant que les transports en commun : 20 %

20% de l'échantillon ayant répondu au questionnaire n'utilisent que les transports en commun :

- 41% de plus de 60 ans
- 56% de moins de 20 ans
- 3% de 20 à 59 ans



Les jeunes utilisent principalement les transports en commun pour se rendre dans leurs établissements scolaires.

Les personnes de plus de 60 ans sont utilisateurs des transports en commun pour se rendre à Grenoble (loisirs, courses, soins).

Les actifs disposant de leur propre véhicule, utilisent peu les transports en commun.

Population utilisant leurs véhicules et les transports en commun : 48 %

48% de la population utilise à la fois leurs véhicules et les transports en commun dont :

- 38% de plus de 60 ans
- 49% de 40 à 59 ans
- 13% de moins de 40 ans

La population utilisant leurs véhicules et les transports en commun est essentiellement constituée de personnes en activité.

Plusieurs comportements pour effectuer leurs déplacements :

Une utilisation de l'un ou de l'autre en fonction du déplacement : utilisation de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail et utilisation des transports en commun le week-end et les vacances pour se rendre à Grenoble

Une utilisation de l'un et de l'autre pour le même

trajet : utilisation de leur véhicule jusqu'à Uriage ou Gières ou Eybens puis bus, train, tram pour se rendre dans l'agglomération Grenobloise majoritairement.

Une utilisation alternative de la voiture et/ou du car en fonction du motif du déplacement et des horaires des cars (horaires A/R).

Comme pour les actifs, les personnes de plus de 60 ans se rendent également par leurs propres moyens à Gières ou à Eybens (parking relais)

Population n'utilisant jamais les transports en commun : 32 %

32% des réponses proviennent d'habitants n'utilisant jamais les transports en commun :

- 19% de +de 70 ans
- 7% de 60 à 69 ans
- 14% de 50 à 59 ans
- 30% de 40 à 49 ans
- 23% de 30 à 39 ans
- 5% de - de 30 ans

La population n'utilisant jamais les transports en commun est constituée en majorité par la population active dans la tranche d'âges 30 à 60 ans (67%). Pour cette population, les horaires des transports ne sont pas toujours adaptés et la dispersion géographique des emplois dans l'agglomération nécessiterait de nombreuses correspondances engendrant ainsi une augmentation du temps de parcours. 28% des personnes de plus de 60 ans n'utilisent pas les transports en commun, le point d'arrêt étant souvent loin du domicile (Belmont, La Gorge, Les Davids).

PLUSIEURS ENSEIGNEMENTS À TIRER DE CETTE ENQUÊTE

Un constat

- Une grande part de nos administrés se déplace vers l'agglomération et Grenoble.
- De nombreux témoignages proviennent de foyers du Bourg et d'Uriage pourtant desservis par les transports en commun mais où ils sont souvent considérés comme insuffisants ou aux horaires inadaptés.
- Une faible fréquentation des transports en commun pour les déplacements professionnels pour diverses raisons dont notamment

une fréquence des liaisons insuffisante en début et fin de journée, une durée de trajet trop importante et des tarifs jugés trop élevés.

- Une absence de desserte pour Belmont (+ de 250 foyers), les Davids (près de 90 foyers) qui oblige la population à utiliser les véhicules personnels. Cet isolement concerne également les hameaux de Montgardier et du Fujaret encore plus excentrés du Bourg centre.
- Des attentes insatisfaites venant d'administrés de plus de 60 ans souhaitant se déplacer pour se rendre sur l'agglomération et pour se rendre au centre Bourg (commerces, amis, Mairie, église et siège du 3^e âge).
- Un faible attrait pour le covoiturage qui mérite d'être développé et organisé.

Des attentes, des besoins

- Une augmentation de la fréquence des liaisons de Vizille vers Grenoble et retour (1/2 heure à certaines périodes de la journée) notamment sur les plages 6h30 / 9h pour l'aller et 17h / 20h pour le retour.
- La nécessité de mise en service de titre de transport multimodal unique sur l'ensemble du trajet (car, bus, tram, train...) à un prix raisonnable.



- La remise en service de la liaison Uriage/Chamrousse par Belmont
- Une possibilité de déplacements complémentaires en week-end et en soirée pour se rendre à Grenoble et retour.
- Le maintien de certaines liaisons entre Vizille et Grenoble en début et fin de journée pendant les vacances scolaires encouragerait également à l'utilisation des transports en commun pour les actifs.
- Des demandes pour la création de navettes régulières vers Uriage et vers les points relais d'Eybens et de Gières (possibilité de liaison entre Uriage et Brié pour correspondance avec les lignes Vizille/Eybens).
- La création d'une piste cyclable entre Tavernolles, Brié et Uriage

POUR INFO

La Communauté de Communes du Sud Grenoblois met à votre disposition un service gratuit pour vous faciliter le covoiturage : www.covoiturage-sud-grenoblois.fr

Vous pouvez également vous renseigner sur les trajets et nouveaux horaires Transisère : Allo Transisère **0820 08 38 38** et sur le nouveau site www.itinisere.fr qui donnera toutes les informations sur les différentes offres de transport : cars, trams, bus et trains circulant sur le département

Les résultats de l'enquête seront transmis à la commission Transports de la CCSG et du Conseil Général de l'Isère ainsi qu'au président du SMTIC.

Enquête disponible en Mairie et sur le site www.vaulnaveys-le-haut.fr

Contacts pour sujet "Transports et Déplacements" prendre RDV en Mairie avec Marc Odru et ou Christine Zucchi correspondants Transports à la CCSG.



Une rencontre entre les Présidents de Grenoble-Alpes-Métropole et du Sud Grenoblois pour une éventuelle adhésion de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (CCSG) au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC), nous laisse espérer une évolution et une homogénéité de l'offre proposée en terme de transports sur l'ensemble du territoire supprimant les disparités actuelles qui existent entre les Communautés de Communes.

Lors de la réunion du Comité de lignes concernant les déplacements dans les secteurs "Oisans, Matheysine, Trièves et Sud Grenoblois" gérés par le Conseil Général, de nombreuses remarques et plaintes ayant été formulées par les élus des communes de St-Martin-d'Uriage, Vaulnaveys-le-Haut et le Bas concernant les lignes 6050 et 6051, le Président de la commission transports du CGI, Didier Rambaud, a convenu de la nécessité et de l'urgence d'une rencontre entre les élus et les techniciens concernés pour améliorer le service.



CONSULTANCES ENERGETIQUES

La Communauté de Communes a mis en place, avec le concours de l'AGEDEN, des permanences mensuelles le mercredi de 14h à 18h à la Mairie de Jarrie.

Prise de rendez-vous au
04.76.68.84.60

Prochaine permanence :
le 8 décembre 2010

SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LE BATI POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

L'article 1383 du Code Général des Impôts prévoit que les municipalités peuvent, si elles le souhaitent, exonérer pendant 2 ans du paiement de la taxe foncière les constructions nouvelles à usage d'habitation. Considérant qu'une telle disposition est à la fois discriminatoire et injuste puisqu'elle ne peut en aucun cas s'appliquer à tous ceux qui acquièrent un logement ancien, ce qui représente l'essentiel du marché et concerne des familles souvent plus modestes, le conseil a décidé dans un souci d'équité de supprimer purement et simplement cette possibilité d'exonération. Cette disposition s'appliquera au 1^{er} janvier 2011 pour les constructions de 2010.

DECHETERIE

Nous rappelons instamment aux usagers de la déchetterie qu'ils doivent bâcher leurs remorques et veiller à ne pas joncher leur trajet de déchets qui s'envolent et viennent dégrader l'environnement.

COLLECTE DE DECHETS MENAGERS

Pour les déchets ménagers (poubelle ordinaire) le mardi matin.

Pour les emballages (poubelle jaune), le jeudi matin au Bourg, le vendredi matin à Belmont et Uriage.

Fête de la Forêt de Montagne

Le parc d'Uriage accueillera les 24-25-26 juin 2011 la 12^e édition de la Fête de la Forêt de Montagne.

En France, la forêt constitue un élément incontournable des zones de montagne. Elle couvre en effet plus de 42 % des territoires du massif alpin avec une superficie totale atteignant près de 1.700.000 hectares.

La forêt représente ainsi un patrimoine remarquable nécessitant d'être géré afin de préserver les différentes fonctions qu'elle assure (socio-économico-environnementale).

Or en zone de montagne, la mobilisation des bois nécessaire à une bonne gestion de la forêt, se heurte à de nombreuses difficultés liées à cette situation particulière.

C'est pour alerter les institutions et le grand public sur les difficultés d'exploitation de la forêt en montagne que fut créée en 1989 la première Fête de la Forêt de Montagne. Elle a lieu traditionnellement tous les 2 ans dans une commune différente et se déroule sur un weekend.



**Association des Communes
Forestières de l'Isère**



*L'hôtel des Alberges devenu scolasticat.
Un prêtre lit son bréviaire dans le jardin.*

Quand Vaulnaveys-le-Haut accueillait le « Séminaire des Missions »

Nous avons déjà parlé succinctement de ce grand séminaire et de la présence des pères du Sacré-Cœur dans l'article sur le golf des Alberges. Beaucoup de Vaulnaviards se souviennent encore d'eux, sans savoir vraiment qui étaient réellement ces prêtres et la raison de leur présence aux Alberges pendant une douzaine d'années. Essayons de faire revivre cette période si proche et déjà si lointaine afin que les souvenirs ne s'effacent.

La congrégation des Pères du Sacré-Cœur du père Dehon

Léon Dehon naît le 14 mars 1843 à La Capelle (Aisne), dans le diocèse de Soissons, au sein d'une famille aisée. Très jeune, il est attiré par la vocation sacerdotale, mais rencontre l'opposition de son père qui rêve pour lui d'une position sociale brillante. Après son baccalauréat, respectant la volonté paternelle, il poursuit ses études à la Sorbonne et à 21 ans obtient un doctorat en droit civil.

Espérant lui faire abandonner définitivement l'idée de sacerdoce, son père lui offre un long voyage au cours duquel il parcourt de nombreux pays avec Léon Palustre, un ami parisien, amoureux d'art et futur archéologue de renom. Ils vont jusqu'en Terre Sainte. Sur le chemin du retour, les deux amis se séparent : Palustre rentre en France tandis que Léon se rend à Rome afin de rencontrer le pape Pie IX et lui confier sa vocation. Celui-ci lui conseille d'entrer au séminaire français de Santa Chiara, ce qu'il fait le 25 octobre 1865. Il

est ordonné prêtre à Saint-Jean de Latran le 19 décembre 1868 en présence de ses parents, désormais convaincus de sa vocation.

Pendant ses études à Rome, il obtient encore trois autres doctorats : philosophie en 1866, théologie et droit canon en 1871. Revenu à La Capelle, l'évêque de Soissons, le nomme septième vicaire à la basilique de Saint-Quentin (Aisne). C'est dans cette ville ouvrière qu'il découvre le fossé qui sépare l'église du peuple. Cette expérience oriente sa vie et sa pensée et c'est ainsi qu'il va devenir l'une des figures de proue du catholicisme social, soucieux de voir l'Église rejoindre les milieux populaires appauvris par la révolution industrielle.

Il participe activement aux premiers congrès d'associations ouvrières, contribue au lancement d'un journal catholique « Le Conservateur de l'Aisne », ouvre en 1872 le patronage St-Joseph où il accueille les enfants des



Le père Dehon

milieux pauvres et pour éduquer la jeunesse, fonde en 1877 à Saint-Quentin, le collège Saint-Jean.

Grâce à l'aide et à l'encouragement de son évêque, de prêtres et de religieuses, Léon Dehon concrétise l'appel qu'il ressent depuis de longue date : créer sa propre communauté religieuse afin de rassembler des hommes, désireux de consacrer leur vie à Dieu et au service de son peuple, en particulier des plus pauvres. Il rédige en 1878 les premières règles de la Congrégation des Oblats du Sacré-Cœur, devenue plus tard après de nombreuses difficultés, la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur.

Celle-ci s'implante d'abord dans la région nord de la France, aidant le clergé du diocèse de Soissons. A partir de 1888, reconnue par le Vatican comme un institut religieux apostolique de droit pontifical, elle s'oriente vers les missions.

Léon Dehon reste Supérieur Général de la Congrégation jusqu'à sa mort à Bruxelles, le 12 août 1925. ►►



Déjà touchée par des obus en 1871, la basilique est fortement endommagée pendant la première guerre mondiale. Sa restauration par les Monuments historiques débute en 1919, mais elle n'est ouverte au culte qu'en 1956.

► Présente sur quatre continents (Europe, Amérique, Afrique, Asie) et dans 38 pays, la congrégation compte à ce jour, environ 1600 religieux prêtres, 190 religieux frères, 22 religieux devenus évêques au service d'un diocèse et environ 400 étudiants.

L'administration générale établie à Rome, dirigée par un supérieur général et son conseil, gouverne et anime 22 provinces, 5 régions (créations déjà bien établies mais qui dépendent encore d'une province-mère avant de pouvoir devenir provinces elles-mêmes), 5 « districts » (désignation récente pour des implantations nouvelles) et deux présences toutes récentes : Angola et Vietnam. Chaque province et région est dirigée par un supérieur provincial ou régional et son conseil, en lien étroit avec l'administration générale. Les districts et les entités récentes dépendent du conseil général, avec un représentant local.

Certaines provinces ont récemment fusionné : France-Luxembourg-Wallonie sont devenues la province « Euro-Francophone » avec une soixantaine de prêtres. A sa tête le père André Conrath, supérieur provincial.

Avant la deuxième guerre mondiale la province « France » disposait de deux petits séminaires, dits « écoles apostoliques » : Viry-Châtillon près de Paris et Neussargues

dans le Cantal, une école à Domois près de Dijon pour les « vocations tardives », un noviciat situé dans la banlieue d'Amiens et un grand séminaire (scolasticat) à Lille.

De nos jours, suivant l'évolution de l'ensemble de l'Église d'Occident, en France notamment, il n'y a plus de petits séminaires, ni de grands séminaires. Les rares candidats qui se présentent sont plus âgés et ont fini leurs études secondaires. Il y a deux communautés de formation, à Metz et à Bruxelles, où les jeunes religieux suivent les cours des facultés de ces deux villes.



Vaulnaveys-le-Haut 1942-1955

◆ L'ARRIVÉE DU SÉMINAIRE

En 1936, l'établissement thermal vend l'hôtel des Albergues au restaurateur Marius Augé. Sa table renommée attire, chaque été, une riche clientèle internationale venant profiter du lieu et du golf créé en 1921 dans le parc du château. A la déclaration de la deuxième guerre mondiale, le bâtiment est réquisitionné dès le mois d'août par l'autorité militaire, pour servir de bureaux à l'État-major du 14ème Corps d'Armée. Cependant le bâtiment n'est pas très adapté, car l'hôtel ne fonctionne qu'à la belle saison et par conséquent le chauffage est rudimentaire. L'armée passe un hiver difficile et libère les lieux au cours de l'année 1940. Monsieur Augé récupère son bien, mais le splendide escalier et les parquets ont beaucoup souffert sous les souliers à clous des militaires. Il décide alors de s'en séparer.

La congrégation du Sacré-Cœur dont la plupart des maisons se trouvent dans l'Est et le nord de la France voit son scolasticat de

Lille (grand séminaire des missions) réquisitionné dès le début des hostilités. Les élèves non mobilisés, après s'être repliés dans l'urgence à Neussargues, s'installent dans un vieux château à Saint-Cirgues, près d'Issoire dans le Puy-de-Dôme. Toutefois l'étroitesse du lieu oblige certains groupes de religieux à vivre séparés de la communauté, voire même dans des maisons de particuliers, ce qui n'est pas favorable à la formation et à la discipline. Le père Christen (Provincial de la congrégation) décide de chercher un nouvel établissement plus adapté. Après la visite d'une trentaine d'immeubles, il apprend que l'hôtel des Albergues est à vendre. Bien qu'éloigné d'une faculté catholique et de l'ensemble des maisons de la congrégation, il est meublé, possède un nombre important de pièces et peut donc convenir, au moins provisoirement. De plus le prix est très favorable. Le provincial prend contact dès 1941 avec l'évêque de Grenoble, Monseigneur Caillot, pour lui faire part de son projet. Dans un premier temps, il s'agit





La salle de restaurant de l'hôtel des Alberges transformée en chapelle.

de transférer les philosophes (2 ans d'études) soit environ 25 à 30 personnes. Les théologiens (4 ans d'études), pour des questions de ravitaillement restent à Saint-Cirgues. L'évêque est favorable au projet et demande aux pères de prendre en charge quelques paroisses dont Vaulnaveys-le-Haut où le curé Rémi Galimbert n'est plus tout jeune. Ce qui est accepté.

Toutefois la transaction prend un peu de temps car la réquisition n'est pas levée. Finalement, le 13 novembre 1942, le scolasticat d'Uriage ouvre ses portes avec l'arrivée des philosophes, avec à leur tête le père René Bouclier, supérieur, assisté du père Michel Magnin. Les théologiens n'arriveront qu'en septembre 1945.

La première année est très difficile. C'est l'époque des restrictions et le ravitaillement est un vrai problème. Il faut parfois marcher beaucoup et frapper à de nombreuses portes pour quelques pommes de terre ou quelques œufs. L'économiste, le père Jules Kessler, va chercher clandestinement à Saint-Cirgues, du fromage (le fameux Saint-Nectaire), de la viande, des lentilles etc...

Par la suite cela s'arrange un peu, car les chantiers de jeunesse qui ont transformé le château des Alberges en hôpital militaire depuis juillet 1941, donnent du terrain aux prêtres pour qu'ils puissent cultiver des légumes et faire un peu d'élevage. Dès mars 1943, plusieurs journées sont consacrées à défricher et à ensemer. Les cours sont suspendus chaque fois que les travaux des champs l'exigent. Il en est de même à l'automne pour le ramassage des châtaignes et des champignons.

Le chauffage est toujours aussi malaisé. Seules certaines pièces,

comme les salles d'études, sont chauffées avec des poêles à bois. Les hivers sont rudes à Uriage et les corvées de bois pénibles pour les jeunes séminaristes. Il faut attendre l'été 1949 pour qu'une solution soit trouvée par l'installation d'un chauffage central et d'une chaudière fonctionnant à la sciure de bois, inutilisée à l'époque. Une à deux fois par semaine les scolastiques s'approvisionnent gratuitement à la gorge, chez monsieur Pierre Roussin.



LA VIE À VAULNAVEYS-LE-HAUT

Une soixantaine de jeunes, (après 2 ans de philosophie et 4 ans de théologie), sont ordonnés prêtres au cours de ces 12 années de présence à Uriage. La plupart le sont par l'évêque auxiliaire de Grenoble Monseigneur Vittoz. Cinq ordinations ont lieu à l'église de Vaulnaveys-le-Haut, dont une, le 29 juin 1950, par Monseigneur Bouque, évêque de la congrégation au Cameroun. Ce sont à chaque fois de grandes et belles cérémonies dont certains vaulnaviards se souviennent encore aujourd'hui.

De nombreux prêtres et séminaristes se sont dépensés sans compter au ministère des paroisses : Vaulnaveys-le-Haut (Bourg et chapelle de Belmont), Champs-Jarrie, Brié, Herbeys, Saint-Martin-d'Uriage (chapelle d'Uriage), Chamrousse ou à l'au-

Vaulnaveys-le-Haut

Le curé Rémi Galimbert est âgé et n'a plus beaucoup d'autorité sur les enfants. Pour obtenir un minimum de discipline, il n'hésite pas à les menacer d'intervenir auprès du directeur d'école, monsieur Jules Bruant, à l'autorité légendaire. Le supérieur lui vient en aide pour le catéchisme, en envoyant le frère Claudius Fayet. Entré au noviciat à 44 ans, cet ancien professeur d'école libre est en formation. Il apparaît comme l'homme de la situation. Le voyant arriver le curé Galimbert s'exclame : « Monsieur le Supérieur n'y pense pas, c'est au moins trois séminaristes qu'il aurait dû m'envoyer pour venir à bout des enfants ». Mais le frère Fayet connaît bien les jeunes et s'en sort sans difficulté, ce qui surprend le prêtre et lui fait dire un peu plus tard lors d'une communion solennelle : « depuis que je suis ici, c'est la première fois que les enfants se tiennent si bien ».

Le frère Fayet s'investit beaucoup dans la paroisse (catéchisme, patronage, etc..), il crée une troupe théâtrale avec les jeunes et quelques adultes et lance la kermesse qui, pendant de nombreuses années, reste une animation incontournable. Il est secondé par le père Joseph Tapin (ordonné prêtre le 6 juillet 1947), tandis que le curé Galimbert de plus en plus fatigué est recueilli au scolasticat où il finit sa vie le 18 juillet 1948. A partir de cette date, le séminaire prend totalement en charge la paroisse et lorsque le père Fayet (ordonné prêtre le 10 juillet 1949) est nommé curé de Champ-Jarrie en 1950, Joseph Tapin devient de fait le curé de Vaulnaveys-le-Haut, jusqu'à son départ en 1955, tout en assumant la fonction d'économiste du séminaire.





L'ensemble des étudiants et des professeurs, année scolaire 1944/1945. Au premier rang, 4ème en partant de la gauche, le père Michel Magnin, puis le père René Bouclier (supérieur), à l'extrême droite le frère Claudius Fayet. Au deuxième rang, 1^{er} à gauche Joseph-Gabriel Jeanningros-Nappez, qui décédera accidentellement le 15 janvier 1950, en revenant de sa paroisse de Champ-Jarrie. Au quatrième rang, avant dernier à droite Jean Leclerc encore séminariste, frère d'Édouard Leclerc des magasins Leclerc. Édouard fera lui-même un bref passage à Uriage pour l'année scolaire 1947/48.



Ordination du père Ernest Roger par Monseigneur Paul Bouque à l'église de Vaulnaveys-le-Haut, le 29 juin 1950.



Au premier rang, au centre le curé Rémi Galimbert.

Les cinq prêtres ordonnés au cours de l'année 1947 avec leur supérieur, le père René Bouclier. De gauche à droite, Jean Leclerc, Joseph Tapin, René Bouclier, Jean-Marie Abel, Albert Bourgeois et Alfred Kornprost. Le père Abel est ordonné à Charavines le 22 mars, les quatre autres sont ordonnés le 6 juillet à l'église de Vaulnaveys-le-Haut.





Quelques communions solennelles à Vaulnaveys-le-Haut du temps des pères du Sacré-Cœur.



La chorale de Vaulnaveys-le-Haut, en déplacement à l'hospice de Vizille en 1955. Le père Tapin est toujours curé de Vaulnaveys-le-Haut. A droite le père Héberlé.

► A l'initiative des pères, l'Association d'Éducation et d'Entraide Populaire est créée en décembre 1949 pour coordonner toutes les œuvres existantes : chorale, patronage, groupe artistique. En tant que prêtre de la paroisse, le père Tapin est membre de droit du conseil d'administration et du bureau.

Avec l'argent récolté aux différentes manifestations, l'association envisage de construire une salle des fêtes. Le projet se dessine le 6 octobre 1952 avec l'achat d'un terrain (à côté du champ de foire), appartenant aux deux sœurs Lienard. Toutefois les fonds sont insuffisants pour réaliser la construction et lorsque le séminaire quitte les Alberges, le projet est abandonné. La mairie rachète le terrain en 1973 pour y bâtir, en 1981, la salle polyvalente.

Champ-Jarrie

En 1942 suite à la demande de l'Évêque de Grenoble, le père Magnin s'occupe plusieurs jours par semaine de la paroisse de Champ-Jarrie. Lorsqu'il prend début 1947, la direction du scolasticat à la place du père Bouclier nommé provincial, il est remplacé par le père Arthur Visentin, puis par le père Joseph-Gabriel Jeanningros-Nappez. Ce jeune prêtre, ordonné le 22 décembre 1945, trouve une mort tragique le 15 janvier 1950 en revenant de visiter des malades. Alors qu'il s'engage à vélomoteur sur la route de Vizille à Grenoble, il est renversé au pont de Champ par une voiture venant d'Huez. Le choc est brutal, il est tué sur le coup. Son corps repose au cimetière de notre commune.

Fin de la première partie.

Nous vous présenterons dans le prochain numéro l'implication des pères du Sacré-Cœur dans la construction de la chapelle de Notre-Dame sous la croix lorsque le site de Chamrousse faisait, entre autres, encore partie de la commune de Vaulnaveys-le-Haut



L'équipe de vétérans. Raoul Mermier tient le ballon, derrière lui, Joseph Tapin, gardien de but.

L'équipe de Football

Dans les années 1950, Vaulnaveys-le-Haut n'a pas la tradition rugbystique que nous lui connaissons aujourd'hui, mais possède une équipe de football. Les jeunes veulent se lancer dans le championnat FFF et organisent un match-test contre une équipe de vétérans. Devant les résultats décevants, monsieur Raoul Mermier va demander au père Magnin s'il ne peut pas lui fournir quelques joueurs. C'est ainsi que plusieurs jeunes séminaristes viennent renforcer la jeune équipe. Le frère François Siou, au poste d'avant centre, fait les beaux jours de l'équipe, grâce à de nombreux buts à son actif. Après avoir débuté en 3^e série, les vaulnaviards accèdent à la 2^e série dès l'année suivante. En 1953-54 l'équipe fait encore une belle saison avec le renfort de quelques militaires stationnés au château d'Uriage et bien sûr leur avant centre vedette. L'expérience prend fin quelques années plus tard, due en partie au départ du séminaire et des militaires.

Le séminaire déménage le 15 octobre 1954 pour Lyon, tandis qu'une communauté réduite, dont le père Tapin, reste encore une année aux Alberges pour desservir les paroisses. En octobre 1955 les pères quittent définitivement les Alberges.



Remerciements aux pères du Sacré-Cœur :

André Conrath Provincial de la province Euro-francophone, Antonio Tejado prêtre à Saint-Quentin, aux anciens d'Uriage, André Perroux, Jean Biondaro et Pierre Jacquemin qui fut le premier à répondre à mes questions.

Mes remerciements vont également à Madame Marie-Josèphe Buret (sœur du père Tapin), à Madame Marie-Josèphe Decertaines (sœur du père Brenot), ainsi qu'à tous les habitants de Vaulnaveys-le-Haut qui ont bien voulu me consacrer un peu de leur temps.

Charles Paillet

Chapelle de Belmont : journées du patrimoine

Édifiée en 1670 par François Lambert, de l'évêché de Grenoble et chanoine de l'église Saint-André, la chapelle est dédiée à Saint-François de Sales.

Dimanche 19 octobre, la chapelle de Belmont a été ouverte au public pendant trois heures, l'après-midi, à l'occasion des journées du patrimoine.

Une cinquantaine de personnes ont pu admirer l'intérieur de la chapelle, comprenant entre autre un tableau de Saint-François de Sales entouré d'angelots, datant du XVII^e ou XVIII^e siècle.

Chacun a pu remarquer également la restauration des bancs, de l'autel, et des soubassements,

désormais en pierres apparentes re-jointées.

Bravo et merci à toute l'équipe des services techniques qui ont réalisé ces travaux en 2008.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

- Vendredi 24 décembre : messe de Noël : à Vaulnaveys à 21h00
- Samedi 5 février 2011 : soirée annuelle du relais paroissial à la salle polyvalente de Vaulnaveys

Et toujours régulièrement : messes à Vaulnaveys les vendredi et samedi : à 18h



L'autel de la Chapelle de Belmont



Plus d'information sur le site internet de la paroisse : <http://stjeandelacroix.free.fr>

Peinture aquarelle

lundi de 14h à 16h30
Mardi de 9h30 à 12h
Mercredi de 14h à 16h30
à Belmont
Tél : 06 72 98 90 84

Devant le grand succès des cours du lundi et Mardi Michèle VIVARAT a accepté d'ouvrir un troisième cours le Mercredi. Encore quelques places disponibles.

L'exposition des élèves au mois de Juin a connu un franc succès. Les nombreux visiteurs ont tous apprécié les 70 œuvres d'une trentaine d'élèves.

Michèle VIVARAT exposera ses propres tableaux les **28, 29, et 30 janvier 2011** à la Salle du MAIL à Tavernolles. Nous attendons avec impatience de découvrir les œuvres que cette passionnée va sélectionner pour notre plaisir.



Ambiance studieuse à Belmont

Acti'March

Un nouveau cours : ACTI'MARCH
Mercredi à 10 h ou Vendredi à
11h15 dans le Parc d'Uriage.

Accessible à tous, sportifs ou
sédentaires, hommes et femmes,
jeunes ou moins jeunes.

C'est une séance de marche à
un rythme soutenu en plein air.
La « vitesse » de la marche est
individuelle et adaptée à chaque
cas. Elle est évaluée à la suite d'un
test de marche.

Chaque participant est équipé
d'un cardio-fréquence mètre,
utilisé à chaque séance.

L'évolution et la progression de
chacun sont ainsi mesurées au fil
des semaines.

La séance dure une heure.

5 bonnes raisons de se mettre à
l'acti'march :

- une activité physique régulière
prévient l'ostéoporose, l'arthrose
et la fonte musculaire

- un entraînement physique bien
dosé baisse le rythme cardiaque,
la pression artérielle et diminue
les risques d'accident cardio-vas-
culaire

- l'activité physique stimule le
métabolisme et aide à garder un
poids stable

- l'exercice favorise une bonne
irrigation du cerveau et la
concentration, il permet d'amé-
liorer la tolérance au stress

- les liens qu'un individu noue
dans une association sont sources
de dynamisme et favorisent l'ac-
quisition de nouvelles relations
sociales, même si il est sur un
programme individualisé.

Rendez-vous pour un cours
d'essai gratuit le mercredi ou le
vendredi, sur le parking en face de
la Poste d'Uriage ou au stade de
rugby (selon les séances).



Votre animatrice

Valérie Scorpolini Burger du Foyer pour
Tous (06.85.79.73.78)

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Vaulna-
veys-le-Haut s'est constitué il y
a quatre ans autour d'une équipe
dynamique pour assurer l'anim-
ation festive et culturelle de notre
village.

Le mardi 12 octobre s'est tenue
son Assemblée Générale qui a
élu ou réélu un nouveau Conseil
d'Administration.

Nous comptons une quarantaine
de membres dont une bonne
partie faisait partie de l'équipe
d'origine, aussi nous cherchons à
injecter du sang neuf. **N'hésitez
pas à venir nous rejoindre et par-
tager notre bonne humeur, vous
serez toujours les bienvenus.**

Depuis novembre nous avons
repris notre cycle de conférences.
Prochains rendez-vous :

- Vendredi 14 janvier 2011 nous
traiterons des addictions et de
leur mécanisme,

- Vendredi 11 février nous rêve-
rons avec des voyageurs revenus
de la mystérieuse Islande,

- Enfin vendredi 18 mars nous
nous informerons sur les risques
cardio-vasculaires.

L'entrée à ces conférences de
qualité est gratuite avec une
participation libre.

Malgré des sujets parfois
« sérieux » nous n'oublions pas
le caractère chaleureux que nous
souhaitons donner à nos mani-
festations et nos conférences se
terminent toujours par le pot de
l'amitié offert par le Comité des
Fêtes, permettant ainsi aux dis-
cussions de se prolonger.



LE 10 DÉCEMBRE PROCHAIN, RETOUR DE LA CHALEUREUSE AMBIANCE DU MARCHÉ DE NOËL

Traditionnellement la fin de l'année sera ponctuée par le Marché de Noël organisé en collaboration avec la Municipalité. Retenez dès à présent la date du vendredi 10 décembre.

De 15 à 21 heures la place de l'église arborera ses couleurs chatoyantes de Noël tandis que des parfums variés vous feront saliver en attendant l'arrivée du Père Noël. Venez nombreux profiter de la chaleureuse ambiance de notre marché.

Emiu

C'est reparti à l'école de musique pour une année d'apprentissage, de partage et de représentation !

Malgré une légère baisse d'effectif, l'école de musique est toujours prospère, avec 256 élèves, enfants, adolescents et adultes, inscrits à la dernière rentrée. Les guitaristes, dont le nombre avait flambé depuis deux ans, sont un peu moins nombreux mais les activités collectives sont florissantes : renaissance de la chorale ados, nouveaux ateliers de musique de chambre, doublement de l'effectif de l'orchestre de l'école.

Nouveauté : huit élèves du collège de Gières bénéficient cette année d'horaires amé-

nagés pour pouvoir pratiquer de la musique d'ensemble plus tôt dans l'après-midi.

L'école organisera ou animera tout au long de l'année des manifestations diverses et variées mettant en valeur tous les genres musicaux pratiqués par ses élèves. Après les Restos du Cœur du **11 décembre**, sont déjà programmés, comme l'an dernier, la soirée Cabaret le **19 février** au Belvédère, avec notamment les élèves des classes de guitare et de chant, et le Bal Folk le **26 mars** à la Richardière. Une soirée est prévue le **9 avril**, également à la Richardière, avec des groupes de musique actuelle de l'école et des groupes extérieurs. Le **14 mai**, la chorale adultes chantera au Belvédère à l'issue d'une journée de travail collectif. L'orga-

L'école de musique intercommunale d'Uriage

nisation d'un concert de musique classique dans l'église de Vaulnaveys-le-Haut en mai ou juin est en gestation. L'année se conclura le **17 juin** avec une Fête de la Musique au format inédit.

Bonne année musicale à tous !

L'EMIU, 04 76 89 54 26,
www.emiu.fr

Pianissimo

TECOLE DE MUSIQUE À VAULNAVEYS-LE-HAUT

Pour apprendre et perfectionner le piano, le violon et le violoncelle

Les professeurs sont :

Piano: Marcos Perigrini

Violon : Régis Vidal

Violoncelle : Emmanuel Legembre

C'est par une écoute des besoins et des désirs de l'élève (quel que soit son niveau, enfants, adolescents, comme adultes) mais surtout avec une ouverture d'esprit qui permet à chacun de trouver du plaisir dans cet apprentissage que ces professeurs vous accueillent.

C'est donc une approche ludique et bienveillante de la musique que nous vous proposons.

Pianissimo organise également des événements : audition des élèves et représentations données par nos adhérents concertistes de haut niveau.

Pour mieux nous connaître et être tenu au courant de ces concerts :

www.pianissimo-uriage.fr



Pour nous contacter

04 76 59 73 77 ou 04 76 89 1112
pianissimo.contact@g.mail.com

La Gym des Oursons 2010-2011

La nouvelle saison de la Gym des Oursons a débuté le 21 septembre dernier avec une cinquantaine d'enfants inscrits dans cette activité.

Nous saluons l'arrivée de Yann NOUGAREDE comme encadrant des séances depuis quelques semaines puisque Adeline HUGON JANIN, après plus de 10 ans de bons et loyaux services rendus à la Gym des Oursons, vient de trouver un emploi qui correspond à ses aspirations personnelles et professionnelles, mais pas aux horaires des séances de la Gym des Oursons...

Nous la remercions d'avoir passé le relais à Yann qui, secondé par Margaux et Marion cette année encore, a très vite noué le contact avec les enfants.

L'Assemblée Générale de la Gym des Oursons aura lieu en début d'année prochaine pour permettre à Susana BONNETIER, présidente de l'association, d'y



assister puisque des raisons professionnelles la retiennent aux Etats Unis depuis l'été avec sa famille.

Nous souhaitons faire de cette Assemblée Générale un moment important d'échanges et de convivialité et surtout inviter de nouveaux parents à investir un peu de leur temps dans l'association pour que la Gym des

Oursons puisse continuer encore longtemps à accueillir les enfants à partir de 3 ans pour leur faire découvrir, dans une ambiance ludique et récréative, la gymnastique, le cirque et la chorégraphie.

Pour le Bureau de la Gym des Oursons
Dominique PELLETIER
04 76 89 06 08

Susana et tous les oursons respirent la joie



Il gère son stress avant le contrôle!

Yoga-Ado

Pour les adolescents de 13 à 18 ans à la salle polyvalente de VAULNAVEYS-LE-HAUT.

Tous les mercredis de 17h15 à 18h15 à partir du 3 novembre 2010.

Cotisation : 80 € (prorata de l'année déjà commencée) - Adhésion : 11 €

Un cours d'essai gratuit vous est proposé.

Venir avec des vêtements souples et confortables, un pull ou un sweat pour la relaxation. Vous pouvez apporter une serviette ou un tissu pour recouvrir les tapis de sol fournis. Renseignements au : 06 31 79 91 90

Don du sang

Les prochains dons auront lieu **le lundi 18 avril, le lundi 27 juin et le lundi 28 novembre** de 9h-12h et de 17h-20h à la salle polyvalente.

Nous sommes une amicale et vous pouvez adhérer pour la modique somme de 7 euros !

Venez nombreux au don du sang, nous vous attendons avec plaisir.

Merci.



Scribouillard

Le Scribouillard, atelier d'écriture, a affûté ses crayons et son esprit pour cette nouvelle année, qui sera encore une fois, prolifique.

Le petit cercle s'est agrandi mais rassurez-vous, si l'envie de noircir les pages chatouille votre plume, il reste encore 2 ou 3 places. Renseignements et inscriptions auprès de Géraldine Thibaud au : 04 76 89 10 69

Pompiers

Le centre de secours Les Vaulnaveys a organisé le recyclage obligatoire de secours à personne d'une durée de 8 heures en trois sessions le 20/03/2010, le 17/04/2010 et le 29/05/2010. Cette formation a permis de rap-

peeler les acquis et d'approfondir la formation de secouriste.

Elle a été faite aux 47 sapeurs-pompiers du centre par des formateurs nationaux : le LT SALVI, A/C BELLET et le CPL GIRARD.



ESV

La saison 2009-2010 bat son plein à l'ESV ! Forts d'un effectif stable, c'est avec joie que nous avons pu, cette saison encore, présenter une équipe de chaque catégorie dans leurs championnats respectifs.

Après un groupe senior rajeuni par la "montée" d'une partie de l'équipe junior de l'année passée, c'est avec une nouvelle équipe d'entraîneurs emmenée par Jean-Marc Romand succédant ainsi à Eric Galy qui a désormais pris d'autres fonctions de dirigeants au sein du club, que nos violets comptent bien montrer à nouveau qu'ils ont toute leur place en Honneur.

Les équipes jeunes, juniors, cadets et minimes, sont également au complet et prêtes à porter haut les couleurs de l'ESV sur tous les terrains des Alpes ! Chacune composée d'une majorité de

jeunes joueurs formés au club, ce sont des vraies "équipes de copains" qui se connaissent bien, qui jouent ensemble depuis longtemps, qui prennent et donc, qui donnent, du plaisir à pratiquer le rugby sur le terrain et à en appliquer les valeurs d'amitié et de convivialité, même en dehors du terrain !

L'école de rugby, labellisée grâce à un accueil chaleureux et sécurisant des enfants et grâce à la qualité de ses éducateurs, pour la plupart des parents faisant l'effort de suivre les formations proposées par le Comité, réunit 2 fois par semaine près de 100 jeunes de 5 à 13 ans avec comme objectif principal celui qu'ils se fassent plaisir. Il n'y a d'ailleurs pas de classement à leur niveau pour que perdure l'esprit sportif au sens que lui a donné Pierre De Coubertin !



Enfin, c'est notre jeune arbitre local que nous tenons à mettre à l'honneur puisqu'après quatre années de formation, il arbitre désormais des équipes séniors – du haut de ses 18 ans ! Et c'est avec confiance que les responsables de l'arbitrage lui ont confié, comme "baptême du feu", la tâche d'arbitrer un derby Honneur : Pont de Claix – Jarrie, ce qu'il a courageusement fait et bien fait !

L'équipe minimes fête sa première victoire.

Les Gourlus

Le Club des Gourlus de retour d'un voyage de 3 jours sur la Côte d'Azur, logement au Club Belambra à La Colle-sur-Loup. Nous avons visité le village de Biot, sa verrerie de réputation mondiale. Toute la fabrication nous a été expliquée, comment mettre des couleurs et des bulles dans le verre. Voir ces articles en verre se façonner sous nos yeux était fascinant. Une journée à Monaco, ville sur le rocher, nous nous sommes promenés dans le jardin exotique abritant des plantes grasses de plusieurs mètres de hauteur. Son musée océanographique avec sa richesse et la diversité des espèces



C'est devant le Club Belambra que le groupe a posé en souvenir.

marines. Nous avons visité le village de St-Paul de Vence, célèbre et typique village provençal, le restaurant la Colombe où Yves Montand et Simone Signoret ont

célébré leur cérémonie de mariage. Tous sont revenus enchantés de ce voyage.

A.D. M. R.

**(AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)
ASSOCIATION LOCALE DE ST MARTIN D'URIAGE, VAULNAVEYS, VENON ET CHAMROUSSE
EN MAIRIE 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE**

Un grand merci à toutes les personnes, qui d'une façon ou d'une autre, ont participé à la traditionnelle vente de brioches de l'ADMR les 8, 9 et 10 octobre. Nous remercions bien sincèrement les 96 bénévoles et les 20 salariées des communes de St-Martin-d'Uriage, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut et Venon qui ont participé à cette vente qui nous a permis de vendre 2258 brioches.

Encore merci à Martine MERMIER et à son équipe de 37 bénévoles et de 5 salariées qui, de porte en porte, ont vendu 813 brioches sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut et certains secteurs n'ont pu être servis.

Il faut en effet savoir que le prix de revient d'une heure d'aide à domicile n'est pas pris totale-

ment en charge par les différents financeurs, qu'ils soient Conseil Général, Caisses de Retraite, CAF, ... et que cette vente permet de rééquilibrer un peu notre budget.

L'ADMR, service d'aide à domicile, est à la disposition de toutes personnes de nos communes qui ont besoin d'une aide continue ou temporaire, pour les repas, le ménage, le coucher, les toilettes, les retours d'hôpital, l'aide aux mères de familles, etc.

Sachez que, chaque jour, les salariées de notre association, toutes professionnelles, sillonnent les routes et chemins de nos cinq communes pour aider et soulager les personnes âgées, handicapées ainsi que les familles qui font appel à nous.

Alors, un grand merci aux habitants de ces communes qui ont ouvert grandes leurs portes et n'ont pas refusé d'acheter une brioche. Ils ont ainsi participé à l'action que l'ADMR développe en faveur de la population de nos communes.



Informations pratiques



- Personnes âgées et handicapées
Responsable : M. MERMIER
Tél. 04.76.89.07.35
- Famille
Responsable : M. GAUTHIER Tél. 04.76.89.00.39
Secrétariat en Mairie de St-Martin d'Uriage :
Tél. 04.76. 59.74.95
Ouvert au public de 9h à 10h30 tous les jours
fermé le mercredi et le samedi.

Le Relais Postal



Malgré la motion votée par les élus contre la fermeture du bureau de poste lors du Conseil municipal du 03/09/09, la pétition largement signée, et différentes rencontres avec les responsables concernés, celui-ci a vu sa disparition. C'est donc le tabac Presse (de Delphine Giandriggio) qui assure depuis le 1^{er} octobre le relais postal dans le cadre d'une convention avec la poste.

C'est progressivement que les différents services se sont mis en place pour une totalité opérationnelle début novembre.

Les prestations offertes sont :

- vente de timbres, enveloppes et prêt-à-poster,
- dépôts des objets, y compris recommandés,
- retrait des lettres et colis en instance,
- expédition du courrier, garde du courrier,
- retrait en espèces (limité à 150E par période de 7 jours) pour les titulaires de CCP et de livret A.

Petite consolation, avec une plus grande amplitude d'ouverture, chacun devrait pouvoir y « trouver son compte »... postal bien sûr !



Office Thermal et Touristique d'Uriage

L'office de tourisme du Sud Grenoblois regroupe sur son site internet toutes les manifestations du territoire.

Pour plus d'informations :

Contact Tél. 04 76 68 15 16

www.sudgrenoblois-tourisme.com

De la même façon l'Office du Tourisme d'Uriage tient à votre disposition toutes les informations relative à l'animation de la station ainsi que les programmes du Belvédère.

Contact :

04 76 89 10 27

www.uriage-les-bains.com

Le parc des Alberges à l'époque du château.



à noter...

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Une campagne de recensement de la population va être lancée dans notre commune du 20 janvier au 19 février 2011. Pour ce faire, 7 agents recenseurs seront recrutés par la Mairie. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact au 04.76.89.18.05

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Nouvel(le) habitant(e), jeunes de 18 ans ou non inscrit(e), pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Pour ce faire, vous devez vous présenter en Mairie, à l'accueil avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile dans la commune (facture d'électricité ou autre).

MEDIBUS

Prochain passage à Vizille, chemin de la Terrasse (parking du laboratoire d'analyses médicales) mercredi 1^{er} décembre 2010 de 14h à 16h.

ARCHITECTE CONSEIL

Mr Philippe MAURIN reçoit gratuitement les candidats à la construction les premiers et troisièmes lundis de chaque mois en fin d'après-midi. Prise de rendez-vous au 04.76.89.18.05

AVOCAT CONSEIL

Cette permanence gratuite a lieu en Mairie une fois par mois le samedi matin de 8h30 à 11h30.
Prise de rendez-vous au 04.76.89.18.05
Prochaines permanences :
Samedi 4 décembre 2010
Samedi 8 janvier 2011
Samedi 5 février 2011
Samedi 19 mars 2011
Samedi 9 avril 2011
Samedi 14 mai 2011
Samedi 18 juin 2011
Samedi 2 juillet 2011

agenda

Décembre

- **vendredi 10** : Marché de Noël
- **vendredi 10** : Spectacle organisé par la bibliothèque, à 15h00
- **jeudi 16** : Repas des Gourlus
- **vendredi 17** : Soirée huitres au stade (ESV)
- **samedi 18** : L'arbre de Noël de l'amicale des pompiers
- **vendredi 31** : Repas Saint-Sylvestre, Radio Passion

Janvier

- **samedi 8** : Les Rois avec les Gourlus
- **vendredi 14** : Conférence du Comité des Fêtes (Les Addictions)
- **samedi 22** : La Sainte-Barbe avec l'amicale des pompiers
- **samedi 29** : Loto de l'Association des Parents d'Elèves

Février

- **samedi 5** : Soirée de l'Association Paroissiale
- **vendredi 11** : Conférence du Comité des Fêtes (L'Islande)
- **samedi 12** : Repas dansant avec Radio Passion
- **samedi 19** : Loto de l'Etoile Sportive Vaulnaveys

Mars

- **dimanche 6** : Kermesse des Gourlus
- **jeudi 10** : Repas des Gourlus
- **samedi 12** : Belote avec l'Association des Donneurs de Sang
- **vendredi 18** : Conférence du Comité des Fêtes (Risques Cardio-Vasculaires)
- **samedi 26** : Rock avec l'Association des Parents d'Elèves

Avril

- **lundi 18** : Don du sang

Mai

- **dimanche 15** : Foire de mai organisée par le Comité des Fêtes et la Mairie
- **dimanche 22** :
- Thé avec les Gourlus
- 12^e Fête des Cabriolets anciens Parc d'Uriage
- **samedi 28** : Pétanque avec l'Etoile Sportive Vaulnaveys

Juin

- **dimanche 5** : Marché aux peintres – Lâcher de peintres Parc d'Uriage
- **samedi 18** : Feux de la Saint-Jean organisés par la Mairie
- **24, 25, 26** : Fête de la Forêt de Montagne à Uriage
- **samedi 25** : Spectacle de l'Association Sportive et Culturelle de Vaulnaveys-Le-Bas
- **lundi 27** : Don du sang

Juillet

- **dimanche 3** : Méchoui de l'Association des Donneurs de Sang
- **samedi 23** : Passage du Tour de France à Uriage, épreuve Contre la Montre - Grenoble/Grenoble

n°64

Bulletin Municipal Vaulnaveys-le-Haut

Directeur de publication : Jérôme Richard

Comité de rédaction : Isabelle Courant, Bernadette Fége, Claude Gabelle, Patricia Garcia, Josie Heinrich-Thibaud, Marc Odru, Charles Paillet, Roger Phélix, Jean-Yves Porta, Jean Ravet

N° ISSN : 1272-9515

Maquette et mise en page : POLART GRAPHIC - 04 76 49 33 96

Photos : Jean Ravet / Charles Paillet / Paul Engelmann / Roger Phélix / Couverture et page 8 : Philippe Roux (www.rxstudio.fr/nf)

Impression : Imprimerie du Pont de Claix - papier recyclé

